Ouvrage couronné par la Société Nationale d'Encouragement au Bien, reconnue d'utilité publique.

LES MONUMENTS

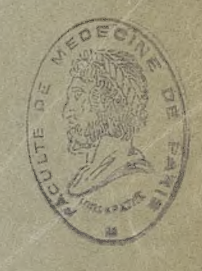
La Salpêtrière
Le Panthéon
Le Val-de-Grâce

CONFÉRENCES

PAR

Paul VALET

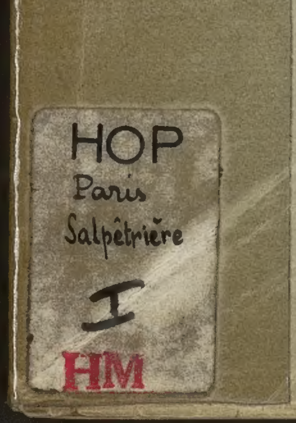
VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉTUDES HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIQUES ET ARTISTIQUES :
La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords.





PARIS
Chez H. CHAMPION
Libraire de la Société de l'Histoire de Paris
QUAI VOLTAIRE, 9

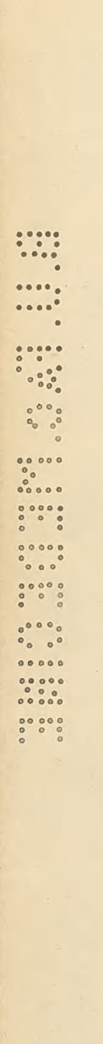
1902





0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10


FACULTE DE MEDECINE DE PARIS



LA SALPÊTRIÈRE
LE PANTHÉON
LE VAL-DE-GRACE



Ouvrage couronné par la Société Nationale d'Encouragement au Bien, reconnue d'utilité publique.

LES MONUMENTS

La Salpêtrière
Le Panthéon
Le Val-de-Grâce

CONFÉRENCES

PAR

Paul VALET

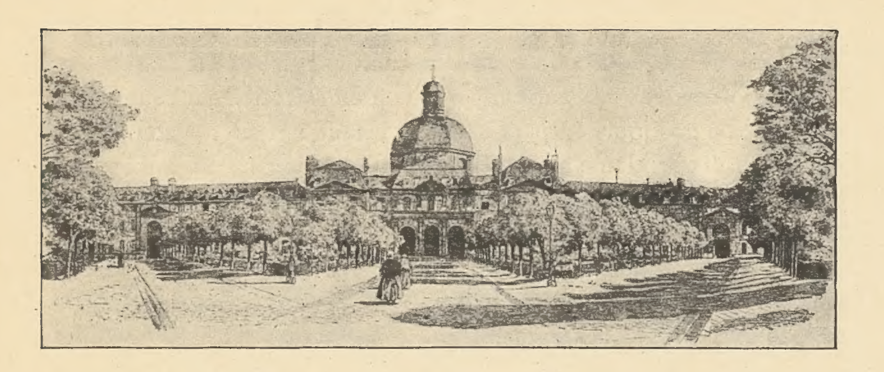
VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉTUDES HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIQUES ET ARTISTIQUES :
La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords.





PARIS
Chez H. CHAMPION
Libraire de la Société de l'Histoire de Paris
QUAI VOLTAIRE, 9
—
1902





LA SALPÊTRIÈRE

HISTOIRE ET BATIMENTS

Conférence *faite à la Salpêtrière, le 22 juin 1901*,
Par M. Paul VALET.

Messieurs,

Le 19 juillet 1538, à 5 heures du soir, une formidable explosion répandait la terreur dans la population parisienne : la poudrière de l'Arsenal, à la tour de Billy, venait de sauter, et nombreuses avaient été les victimes de la catastrophe.

Moins de vingt-cinq ans après, le 28 janvier 1563, une seconde explosion jetait de nouveau l'épouvante dans la capitale : vingt milliers de poudre qui se trouvaient dans les bâtiments de l'Arsenal avaient pris feu.

La détonation s'entendit, paraît-il, jusqu'à Melun ; les maisons du voisinage furent détruites et trente personnes, projetées en l'air, retombèrent sur le sol réduites en lambeaux ; d'autres, en grand nombre, furent grièvement blessées.

Il était temps d'aviser ; aussi les autorités s'empressèrent-elles, avec un zèle dont il convient de les louer, de décider qu'il y avait

lieu d'éloigner du centre de Paris les manufactures dangereuses et de les reporter dans les faubourgs; mais il en était déjà en ce temps-là comme de nos jours en pareil cas, car il faut arriver au commencement du dix-septième siècle pour voir se réaliser les sages résolutions de 1563 : on avait, comme vous le voyez, pris amplement le temps de la réflexion.

Le Petit-Arsenal fut alors construit, et cet établissement, à cause de la matière qu'on y fabriquait, prit bientôt, dans le langage populaire, le nom de Salpêtrière, qui lui est resté.

Un demi-siècle plus tard, la Salpêtrière va changer de destination.

Le 17 avril 1656, Louis XIV rend un édit qui ordonne l'établissement d'un Hopital Général où seraient enfermés les pauvres mendiants de la ville et des faubourgs de Paris, ainsi que les enfants trouvés.

Il y a, Messieurs, dans le cœur humain un tel amour de la liberté, que cet édit eut pour premier résultat d'éloigner de Paris un grand nombre de pauvres gens peu soucieux d'échanger leur misérable indépendance contre un gîte assuré, mais forcé : la mendicité leur paraissait préférable.

La mendicité, cette plaie vivace au cœur de la société, semble avoir été de tout temps interdite à Paris, où cependant elle a, de fait, toujours existé, malgré les peines les plus sévères dont elle a été poursuivie.

Si nous remontons à François Ier, nous le voyons rendre l'ordonnance du 5 février 1535, qui défend de mendier « sur peine de la hart ».

Henri II, par ordonnance du 9 juillet 1547, prohibe la mendicité sous peine, pour les femmes, du fouet et du bannissement ; pour les hommes, « d'estre envoyez aux galères, pour là y tirer par force à la rame ».

Louis XIII (ordonnance d'Abbeville du 4 juillet 1639) : « Avons dit et déclaré, disons, déclarons et ordonnons, voulons et nous plaist, qu'il soit faict, tant par nos Cours de Parlement, que par nos baillifs, sénéchaux, juges-présidiaux, prévost de nos cousins les Maréchaux de France, vice-baillifs, vice-sénéchaux et autres juges, une exacte recherche en tous lieux de leur ressort, des mendiants, vagabonds, gens sans adveu, de faux-sauniers, leurs fauteurs et adhérans, et des déserteurs de nos troupes, pour sur le champ condamner

aux galères les dits mendiants et gens sans adveu et tous les soldats de cavalerie et d'infanterie qui auront quitté nos troupes sans congé. »

Pourtant, malgré la sévérité de ces mesures, malgré la fondation d'asiles tels que la *Maison de Pitié*, la *Maison de Sainte-Marthe*, dite de Scipion, dont les pensionnaires devaient travailler à la manufacture de tapis de la Savonnerie, à Chaillot ; malgré la charité de nombreux couvents, le nombre des mendiants croissait tous les jours et menaçait de devenir un danger public.

Au moment où Louis XIV rend l'édit de fondation de l'Hôpital Général, les pauvres répandus dans Paris dépassent quarante mille. Rien n'était donc plus urgent que cette charitable fondation, qui devait comprendre trois établissements principaux : Bicêtre, sous le vocabale de Saint-Jean-Baptiste ; la Salpêtrière, sous celui de Saint-Denis, et la Maison de Notre-Dame-de-Pitié, déjà affectée depuis 1612, à une institution hospitalière.

Le roi ayant donné, par des largesses personnelles, l'exemple d'une souscription destinée à subvenir aux besoins de l'œuvre, les gens de qualité furent pris d'un beau zéle : le cardinal Mazarin offrit 100.000 livres, le président Pomponne de Bellelièvre, qui avait été l'inspirateur du projet, remit 20.000 écus, et la duchesse d'Aiguillon une somme importante. Une dame qui voulut garder l'incognito, et qui s'y prit si bien qu'on n'a jamais su son nom, donna 50.000 écus.

Le plan primitif des constructions à ériger comportait un grand bâtiment qui consistait en un carré ayant trois étages sur chacune de ses quatre faces.

Ainsi qu'il arrive souvent pour de si gigantesques projets, le plan entier ne fut pas exécuté : on édifia seulement la façade septentrionale, qui prit le nom de Batiment Mazarin, et la façade méridionale, qui s'appela longtemps le Batiment Sainte-Claire, et qui porte aujourd'hui le nom de Montyon.

Les travaux furent dirigés par l'architecte Le Vau.

Les donations du début ne purent bientôt plus suffire, et il fallut trouver d'autres ressources.

Pour alimenter l'institution, outre les dons des particuliers, le roi fit établir une taxe « sur toutes les communautés séculières et régulières de l'un et de l'autre sexe non exceptées par les lettres d'établissement dudit hospital, et les corps laïcs, les fabriques des églises, les

chapelles et confréries et les corps de métiers, tant de la ville que des faux bourgs de Paris. »

Le 12 *janvier* 1657, un arrêt du Parlement ordonne « que tous les officiers qui seront reçus aux Compagnies souveraines établies à Paris, et aussi ceux qui seront reçus dans les sièges et juridictions subalternes, ordinaires et extraordinaires, pareillement établies en la dite Ville, seront tenus, à leur réception, donner quelques sommes modiques audit hospital général, dont ils seront obligés de rapporter la quittance auparavant que l'arrest ou jugement de la Réception soit délivré ».

Un arrêt du 6 septembre 1659 édicte que : « les réceptions des officiers, marchands, artisans ne pourront être faites, ny les maîtrises ou brevets d'apprentissage registrés, qu'en rapportant la quittance dudit hospital (l'Hôpital Général) ».

Un autre arrêt de la cour du Parlement, en date du 7 septembre 1660, ordonne « que les notaires qui recevront les testaments seront tenus d'avertir les testateurs de laisser quelque aumosne audit Hospital Général, à peine de 4 livres parisis d'amende contre lesdits notaires contrevenans ».

Une partie de la richesse des couvents provenait des capitaux que les particuliers y plaçaient en rentes viagères.

C'étaient les Compagnies d'assurances du temps.

En août 1661, le roi défend à tous ses sujets « de donner à l'avenir aucuns deniers comptants, héritages ou rentes aux communautés ecclésiastiques, régulières ou irrégulières, à condition d'une rente leur vie durant ; à l'exception de l'Hostel-Dieu de Paris, du Grand Hospital de Paris et de la maison des Incurables ».

Telles étaient alors les ressources de l'Hôpital Général, dont faisait partie la Salpêtrière.

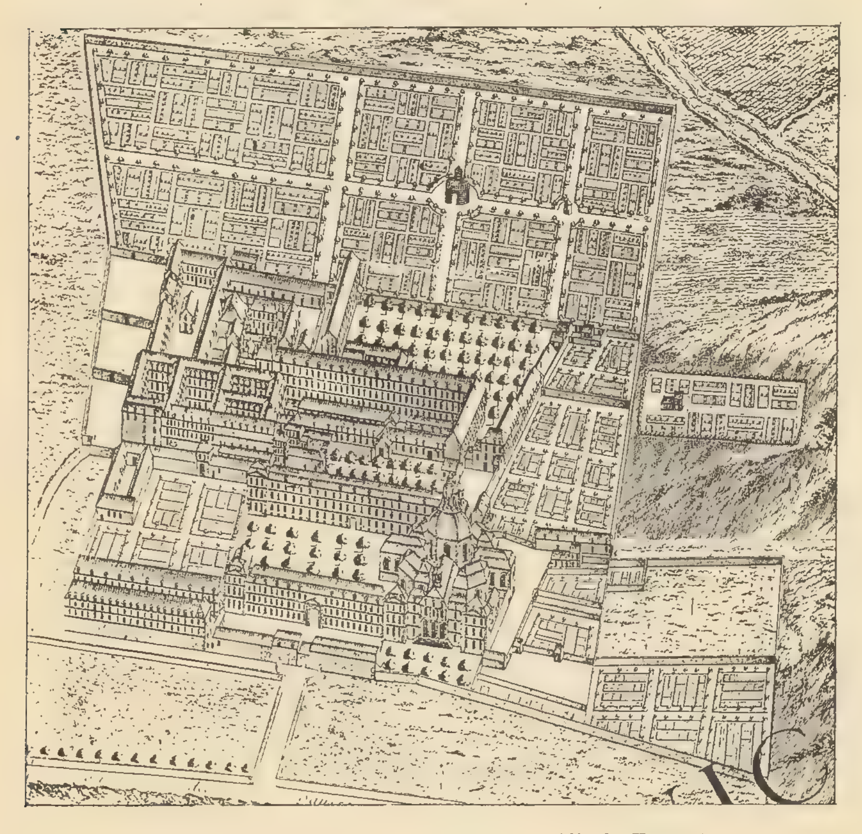
Le 10 décembre 1669, Louis XIV décida que la petite chapelle de la Salpêtrière serait remplacée par une église proportionnée à l'importance de la maison.

Cet édifice, construit par Libéral Bruant, sur les plans de Le Vau, rappelle par sa forme les anciennes basiliques, et se compose de quatre nefs alternées de quatre chapelles rayonnant autour du dôme central.

A gauche de l'église actuelle se trouve le BATIMENT MAZARIN ; à droite, le BATIMENT LASSAY, ainsi nommé du nom de la marquise de Lassay, qui, en 1756, fournit les fonds nécessaires à sa construction.

Vers 1684, on construisit, au centre de l'hôpital, la prison de la Force, pour y renfermer les femmes et les filles de mauvaise vie.

Transformé en quartier d'infirmes, ce bâtiment porte aujourd'hui le nom de Vincent de Paul qui, au déclin de sa vie, édicta les règlements intérieurs de la Salpêtrière. Disons, en passant, que ceux-ci



La Salpêtrière d'après le plan de Bretez (dit de Turgot).

furent si bien établis que, à de très légères modifications près, ce sont les mêmes qui régissent encore aujourd'hui la maison. Une particularité remarquable de ces règlements, c'est l'exclusion des religieuses du personnel de la maison. On conserve dans les archives de l'Assistance publique une lettre que Vincent de Paul adressa à Louis XIV pour le dissuader de placer des sœurs dans un établissement si considérable, attendu que, vu le grand nombre qu'il y faudrait introduire, le roi lui-même, bientôt, ne serait plus le maître.

N'est-il pas curieux de voir en saint Vincent de Paul le premier administrateur qui ait demandé la laïcisation d'un hospice.

Revenons à la prison.

Mme de La Motte, la triste aventurière inculpée dans l'affaire du collier de la reine, arrêtée à Bar-sur-Aube et conduite à la Bastille, condamnée à faire amende honorable, à être fouettée et marquée sur les deux épaules, fut renfermée, pour le restant de ses jours, à la Force de la Salpêtrière. Elle réussit à s'en évader, et alla rejoindre son mari à Londres, où elle put jouir du fruit de son vol.

Théroine de Méricourt, la célèbre agitatrice révolutionnaire, coupable aux yeux des Montagnards, non du rôle qu'elle joua dans la journée du 10 août, mais d'avoir « retiré son estime à Robespierre », surprise par eux, en mai 1793, sur la terrasse des Feuillants, fouettée publiquement malgré ses supplications et ses hurlements désespérés, tombée en démence à la suite du châtiment infligé, fut également enfermée à la Salpêtrière, et, selon l'expression de Michelet, « y mourut vingt ans, implacable et furieuse de tant d'outrages, de tant d'ingratitude ».

Si de la réalité nous passons à la fiction, c'est de la prison de l'Hôpital Général que l'abbé Prévost fait partir Manon Lescaut pour être embarquée, au Havre, à destination *du Nouvelle-Orléans*.

Et la fiction suit de près la réalité.

Voici ce qu'on lit dans un auteur du temps :

« ...... Pendant quelques années que la mer a été libre, les Directeurs, par ordre du roi, ont fait embarquer un nombre considérable de filles de l'Hôpital pour le Canada, où elles ont été mariées et dont M. l'évêque du pays et les religieux et religieuses qui y sont établis ont rendu des témoignages très avantageux. »

C'est dans les cours de cette ancienne prison de la Force (qu'il ne faut pas confondre avec la Force du quartier Saint-Antoine), qu'eurent lieu, en 1792, à la Salpêtrière, les massacres de septembre.

Trente-cinq prisonnières, dont cinq vieilles femmes et trente filles publiques, y furent égorgées, le 4 septembre, à quatre heures du soir ; on se perd en conjectures sur le motif de ce massacre ; avait-on pris ces misérables femmes pour des aristocrates ?

A la date où nous sommes arrivés, la Salpêtrière renfermait une nombreuse population.

« La Salpêtrière, écrivait déjà en 1786 le professeur de pathologie Tenon, dans un des mémoires qu'il a publiés sur les hôpitaux de

Paris, — est le plus grand hôpital de Paris et peut-être de l'Europe ; on y reçoit des femmes et des filles enceintes, des nourrices avec leurs nourrissons ; des enfants mâles depuis l'âge de 7 à 8 mois jusqu'à 4 et 5 ans ; des jeunes filles à toute sorte d'âges ; de vieilles femmes et de vieux hommes mariés ; des folles furieuses, des imbéciles, des épileptiques, des paralytiques, des aveugles, des estropiées, des teigneuses, des incurables de toute espèce, des enfants avec des humeurs froides, etc...

« Au centre de cet hôpital est une maison de force pour femmes, comprenant 4 prisons différentes : le commun, destiné aux filles les plus dissolues ; la correction, à celles qu'on juge ne s'être pas autant oubliées ; la prison réservée aux personnes retenues par ordre du roi, et la grande force aux femmes flétries par la justice. »

Jusqu'en 1791, les maladies mentales n'avaient réellement été traitées qu'à l'Hôtel-Dieu, et encore ce traitement, confié le plus souvent aux sœurs de cet hôpital, était-il commun à tous les cas, et par le fait à peu près illusoire.

Déclarées incurables, les malheureuses aliénées étaient transférées à la Salpêtrière et reléguées ou plutôt entassées dans de basses loges, où elles ne recevaient de jour et d'air que par la porte. Ces basses loges se trouvaient de plus de quinze pieds dans le sol par rapport aux loges neuves, qui datent de 1821. Ce qui en rendait l'habitation funeste et même parfois mortelle, c'est qu'en hiver, lors de la crue des eaux de la Seine, ces loges, situées au niveau des égouts, devenaient un lieu de refuge pour une foule de gros rats, qui se jetaient la nuit sur les malheureuses qu'on y enfermait.



A la visite du matin, il n'était pas rare de trouver des aliénées, les pieds, les mains et la figure déchirés de morsures dont plusieurs mouraient.

Actuellement le quartier des aliénées comprend de quatorze cents à quinze cents malades. La partie de l'hospice qui leur est réservée a reçu le nom de 5e Division.

Elle se compose de trois sections affectées aux femmes idiotes et épileptiques.

Les savants médecins qui dirigent cet important service, ainsi que le Directeur, y ont introduit toutes les améliorations indiquées par l'état actuel de la science.

En 1848, les jeunes filles idiotes, jusqu'alors confondues avec les adultes et constamment reléguées dans les dortoirs, livrées à l'oisi-

veté, furent placées dans un quartier séparé, où elles sont l'objet de soins incessants.

Une école a été fondée qui comprend, en outre des études primaires, un asile pour les enfants du premier âge et un atelier où les petites malades sont initiées aux travaux de couture et à la fabrication des fleurs artificielles. Parfois, grâce au dévouement de l'institutrice, un miracle s'opère, et ce n'est pas sans émotion que nous avons vu une jeune infirmière adjointe à l'école en qualité de surveillante, et qui nous a été présentée comme étant une ancienne élève de cette même école.

Il existe aussi à la Salpêtrière, mais depuis quelques années seulement, une école de réforme pour les petites filles vicieuses ou indisciplinées des pupilles du département de la Seine.

Cette école était auparavant à Yzeure, dans le département de l'Allier.

Il paraît assez étrange de voir, ici, l'Administration de l'Assistance publique sortir de son but charitable, et s'ériger en maison de répression.

Les établissements dépendant des Services des *Enfants assistés* ne sont pas faits pour les irréductibles, les foncièrement pervertis. A l'égard de ceux-là, il faut employer des méthodes et des moyens de répression que l'Assistance publique n'est pas apte à appliquer : les maisons pénitenciaires ne sont pas de son ressort.

C'est ce qu'a parfaitement compris M. Patenne, dans son rapport sur les enfants assistés, qu'il vient, dans la cession en cours, de présenter an Conseil général de la Seine.

Une école municipale d'infirmiers et d'infirmières a été ouverte, à la Salpêtrière, le 1er avril 1878.

Comment se fait-il qu'on ait attendu si longtemps pour enseigner au personnel de l'Assistance publique les premiers éléments de leur profession, car, ainsi que l'a dit Boileau :

Pour savoir quelque chose, il faut l'avoir appris.

Les classes d'infirmiers et d'infirmières comprennent deux ordres d'enseignement : l'école primaire et les cours professionnels.

L'enseignement primaire est divisé lui-même en deux sections : l'enseignement primaire élémentaire, pour les illettrés, et l'enseignement primaire proprement dit, qui a pour résultat l'obtention du certificat d'études primaires des adultes.

L'enseignement professionnel comprend les cours théoriques et pratiques faits par des professeurs des deux sexes.

Un diplôme de sortie couronne les études qui demandent de deux à trois ans, suivant l'instruction déjà acquise et l'intelligence du sujet.

L'enseignement professionnel a eu d'heureux résultats pour le personnel de l'Assistance publique : les servantes et les serviteurs sont devenus des infirmiers et des infirmières s'intéressant à leur profession. Les défections, autrefois nombreuses, ont sensiblement diminué : on vient de moins en moins offrir ses services dans nos établissements hospitaliers, en passant, en attendant mieux. Autrefois, a dit le docteur Bourneville, la Salpêtrière était un peu une sorte d'auberge où les Bretonnes se rendaient, pour la quitter dès qu'elles avaient trouvé une place en ville.

Former un bon personnel secondaire, se l'attacher chaque jour davantage par des diplômes aux plus méritants et de menues faveurs qui ne grèvent pas le budget des pauvres, est une des grandes préoccupations de l'Administration supérieure, et ce n'est pas là, croyez-le bien, un problème facile à résoudre avec un personnel si nombreux.

Ainsi, rien que pour la Salpêtrière, le nombre de personnes employées pour le service secondaire s'élève au chiffre respectable de 506, se décomposant comme suit :

4 surveillants ;
6 sous-surveillants ;
5 suppléants ;
1 premier infirmier ;
27 infirmiers et garçons de service ;
21 surveillantes ;
73 sous-surveillantes ;
29 suppléantes ;
41 premières infirmières ;
280 infirmières et filles de service ;
1 garçon d'amphithéâtre ;
18 personnes employées au service professionnel fixe.

Le service administratif est dirigé par un directeur ayant sous ses ordres un économe, un employé principal et des commis.

Le service médical est assuré par deux médecins ordinaires ; deux

médecins des aliénés, plus un médecin adjoint ; un chirurgien ; un pharmacien et un dentiste.

Il existe un Institut municipal d'électrothérapie dirigé par un docteur en médecine.

N'oublions pas de mentionner que l'enseignement clinique pour les maladies mentales est donné à la Salpêtrière ; mais ce service dépend de la Faculté de Médecine et non de l'Assistance publique.

C'est du célèbre Pinel que datent les premières leçons qui ont été faites en France sur les maladies mentales ; mais ce n'était alors qu'un enseignement théorique, réservé à quelques élèves privilégiés, que l'illustre médecin réunissait chez lui, après les visites faites en commun à l'hospice de la Salpêtrière.

Le premier médecin aliéniste qui se soit livré à l'enseignement clinique est Esquirol, l'ami et le digne auxiliaire de Pinel.

Son enseignement commença en 1817.

Les pensionnaires malades sont soignées à l'infirmerie.

Le 22 juillet 1780, des lettres-patentes ayant interdit l'admission, à l'Hôtel-Dieu, des malades de l'Hôpital Général, l'architecte Payen fut chargé de construire les infirmeries de la Salpêtrière, dont le pavillon central fut orienté sur la même ligne que le dôme de l'église et la porte d'entrée de l'hospice.

L'infirmerie générale, parfaitement installée, peut recevoir deux cent vingt-trois malades dans le service de la médecine et soixante-huit dans celui de chirurgie.

Les salles sont vastes, très élevées de plafond et, par une ingénieuse disposition, chaque lit est placé en face d'une croisée, ce qui permet aux malades de se distraire par la vue des arbres ou du mouvement extérieur.

Dans cette infirmerie les lits ne chôment jamais ; pensez donc qu'indépendamment de ceux venus d'autres établissements hospitaliers, la Salpêtrière, avec près de trois mille indigentes et épileptiques non aliénées, fournit un ample contingent de malades.

Les indigentes valides sont réparties dans les divers bâtiments qui font de la Salpêtrière une véritable ville d'une population que pourraient envier plus d'une de nos sous-préfectures, environ cinq mille âmes. Rien de plus curieux que de visiter la cuisine et ses marmites colossales ; la réserve de viandes fraîches, vaste salle aux parois entièrement revêtues de marbre ; l'office, où une nuée d'hospitalisées

viennent éplucher des tombereaux de légumes, non gratuitement, mais payées vingt centimes de l'heure. Et si vous saviez que de joies peuvent représenter ces modestes centimes dépensés en petites douceurs achetées chez les marchands du voisinage : menus morceaux de sucre, qui édulcorera le café fait dans l'intimité du dortoir, ou deux sous de tabac à priser pris chez le débitant d'en face.

On dit bien aussi que, parfois, cette menue monnaie se transforme en petits verres absorbés sur le comptoir du marchand de vin, mais n'en croyez rien, ceux qui disent cela sont de mauvaises langues..., et puis, en serait-il ainsi, qu'il n'y aurait pas grand mal !

Il est une autre catégorie de pensionnaires auxquelles est réservé un bâtiment spécial, le bâtiment Hemey, autrefois appelé de la Vierge. Là sont les reposantes.

Les reposantes sont d'anciennes infirmières et filles de service de l'Assistance publique. Admises à prendre une retraite bien gagnée, elles ont préféré renoncer à leur modique pension et venir finir leur existence dans un milieu qui leur est familier.

Reposez-vous, maintenant, achevez, dans le calme et à l'abri des soucis matériels, les jours qui désormais vous sont comptés, ô femmes dont la vie fut un perpétuel exemple d'abnégation et de dévouement ; devant votre vieillesse vénérable je m'incline très bas, car je salue en vous les humbles servantes des pauvres !

C'est à la Salpêtrière, dans un bâtiment indépendant, qui date de l'ancien Petit-Arsenal, que l'Assistance publique a installé la Buanderie générale. Là arrive, chaque jour, de tous les hospices et hôpitaux de Paris, un linge maculé par la douleur du peuple. Après avoir passé par les mains d'une armée de lavandières, il retourne là d'où il est venu, pour revenir quelques jours après, empreint d'une souffrance nouvelle. A ce service, le linge s'élime vite, et fréquentes sont les adjudications qui le font utiliser encore par de pauvres gens qui l'achètent. Un linge neuf le remplace alors, et il en sera toujours de même, car, hélas ! si le linge du pauvre s'use vite, éternelle est la douleur humaine qu'il doit étancher.

Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur les quarante-quatre corps de bâtiments que comprend aujourd'hui la Salpêtrière, vu le réservoir construit en 1841, d'une contenance de dix-huit cent mille litres, alimenté par les eaux de l'Ourcq, mais qui, depuis l'adduction des eaux de source, ne sert plus qu'aux besoins ménagers de deuxième ordre ; passé, en revenant, devant l'ancien cimetière désaffecté en

1861, et qui sert actuellement de jardin à un gardien logé dans l'ancien amphithéâtre des morts, il ne nous reste plus, pour terminer cette rapide promenade, qu'à pénétrer dans les vastes jardins.

Ces jardins sont immenses, mais l'accès en est interdit au personnel hospitalisé ; à grands frais on y cultive des légumes qu'il serait beaucoup plus économique d'acheter aux Halles centrales.

Messieurs, la Salpêtrière est menacée : un conseiller municipal mal inspiré — je ne veux pas le nommer — demande sa suppression. Il voudrait que les pauvres soient dépossédés, que leur asile, comme un établissement dangereux, soit relégué au loin, hors Paris. Craint-il donc qu'une explosion se produise sur l'emplacement où, jadis, fut le PETIT-ARSENAL ? Mais il n'y a d'autre explosion à redouter que celle de l'indignation qu'il provoquerait lui-même s'il parvenait à faire réussir son projet. On ne met pas mainmise sur le bien des pauvres : le bien des indigents est sacré, intangible.

Permettez-moi de vous soumettre une idée qui peut sauver la Salpêtrière, si l'existence de ce magnifique établissement venait à être sérieusement en péril.

Non loin d'ici est un hôpital dont les bâtiments lézardés menacent de s'écrouler : la PITIÉ.

Que ce sombre monument, sépulcre blanchi qui n'est plus qu'une façade, dont les murs ruissellent d'humidité, où la maladie a laissé dans tous les coins ses stigmates indélébiles, disparaisse ; que sur le sol nivelé on élève des maisons pour les riches, je le concède, — mais que l'asile du pauvre soit ailleurs reconstruit, selon les lois de l'hygiène et avec tout le confort possible.

Les jardins de la Salpêtrière sont là ; il y a mieux à faire qu'à les employer à la culture maraîchère. Que l'hôpital de la PITIÉ y soit réédifié avec le produit de la vente des terrains abandonnés. Les malheureux n'y perdront pas, et les finances de la Ville y gagneront même.

Pauvres gens qui abritez vos derniers jours dans un hospice, malades qui venez à l'hôpital demander un adoucissement à vos souffrances, non, non, on ne peut pas, on ne doit pas vous déposséder. Nous ne sommes plus au temps où vous étiez considérés comme un fléau public, traités presque en criminels ; vaincus de la vie ou victimes de la maladie, la République vous couvre maintenant de sa protection : vous n'êtes plus les prisonniers d'autrefois, — vous êtes les pensionnaires de l'État.

PAUL VALET.

LE PANTHÉON

CONFÉRENCE *faite le 23 juillet 1901, à la Mairie du Ve arrondissement*
Par M. PAUL VALET.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Quand plus tard nos arrière-neveux voudront étudier l'évolution des idées religieuses en France durant les 150 années qui viennent de s'écouler, se rendre un compte suffisamment exact de la prédominance de l'élément clérical sur le principe simplement civil, ou inversement, il leur suffira de jeter un coup d'œil rétrospectif sur le faîte du monument qui dresse sa coupole majestueuse au sommet de la vieille montagne Sainte-Geneviève.

Successivement église sous le vocable vénéré de la patronne de Paris, Panthéon Français dédié aux grands hommes aux cendres desquels la patrie reconnaissante offre un dernier et glorieux abri, redevenu temple chrétien, puis temple profane, de nouveau affecté au culte catholique, pour être enfin, de nos jours, définitivement laïcisé, ce monument offre, à notre esprit, l'image lapidaire de notre versatilité et de notre inconstance en matière religieuse.

La pensée qui préside à l'érection du monument dont nous allons vous entretenir, est l'accomplissement d'un vœu de Louis XV, fait lors de sa grande maladie survenue à Metz en 1744. Dette de reconnaissance payée des deniers du peuple ! — On s'acquitte comme on peut. Et d'ailleurs le bon peuple ne devait-il pas se trouver très heureux d'avoir conservé un si excellent roi !

Parmi beaucoup de compétiteurs, ce fut l'architecte Soufflot qui demeura chargé de présenter le projet définitif. Il dut cet honneur à la protection du marquis de Marigny, le propre frère de

Madame de Pompadour. — Oh ! quand je dis propre, c'est bien là, assurément, une façon de parler.

Après avoir longuement médité sur ce que le génie de l'homme avait produit de plus parfait dans l'art architectonique, il en vint à s'imposer pour programme de faire plier l'art antique avec la pratique de la religion chrétienne.

Dans ces dispositions, il se rend par deux fois en Italie pour compléter ses études dans la contemplation des grands maîtres.

Le Panthéon d'Agrippa fixe principalement son attention par l'ordonnance architecturale parfaite qui règne dans toutes ses parties, mais il demeure surpris que, dans cet édifice, comme d'ailleurs dans tous les monuments anciens ou modernes de l'Italie, sauf, peut-être, à Saint-Pierre de Rome, on n'ait pas songé à tirer un plus grand profit d'une habile introduction de la lumière. Partout il la trouva ayant pour objet d'éclairer des effets fixes, au lieu d'en produire par elle-même.

C'est sous l'influence de cette remarque que semble avoir été conçue l'œuvre de Soufflot.

Commencés en 1757, les travaux préparatoires prirent beaucoup de temps ; on eut d'abord à combler plusieurs puits et carrières trouvés sous l'espace destiné à recevoir les fondations. Les difficultés que présentèrent les fouilles ne sont pas sans analogie avec celles qu'on a rencontrées, de nos jours, pour les substructions de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre. Toutefois la crypte et les caveaux étaient terminés en 1763.

Le 6 septembre 1764 (c'était peu de jours après la mort de Mme de Pompadour), le roi posa lui-même solennellement la première pierre de la partie supérieure de l'édifice. Une petite estampe du temps, gravée d'après le dessin de Gabriel de Saint-Aubin, représente la Cour, le Clergé, le Parlement et les autres Corps constitués formant une longue procession dont Louis XV tenait la tête. Une immense toile de fond, tendue sur des châssis, simulait la façade de l'édifice.

A Paris, comme d'ailleurs dans la France tout entière, on se préoccupait de la basilique projetée. Une fois le gros œuvre terminé, quelle serait la décoration qui lui conviendrait ? Chacun émettait un avis, et, suivant l'habitude, en pareil cas, le trouvait préférable à celui d'autrui.

Au nombre des membres de son Parlement, Paris comptait alors

un magistrat éminent, M. Revol, janséniste de marque qui, de 1753 à 1754, avait dû suivre à Bourges la portion du Parlement exilée en cette ville pour avoir osé adresser des remontrances au roi.

Louis XV n'acceptait pas de remontrances! — Il se contentait de les mériter.

Avant même que la future église fût sortie de terre, Revol, un des premiers, proposait un motif de décoration pour la coupole.

Dans un gros et intéressant recueil écrit presque entièrement de sa main, et sous la date de mai 1757, qui est celle des travaux préparatoires, Revol expose son projet.

« Le sujet que l'on pourroit peindre dans cette coupe — écrit-il — doit, s'il est possible, se référer à l'établissement de la Monarchie françoise, puisque sainte Geneviève vécut en même temps que Clovis, véritable fondateur de cette monarchie (la mort de ce conquérant n'ayant précédé que de cinq semaines celle de la sainte), puisque les reliques de sainte Clotilde, femme de Clovis, sont conservées dans l'ancienne église de Sainte-Geneviève, où se voit aussi le tombeau de Clovis, puisqu'enfin non seulement le père L'Allemand, génovéfain (dans un petit livre de piété en l'honneur de la sainte), mais aussi M. Baillet, dans sa *Vie des Saints*, adoptent la tradition qui rapporte principalement aux prières de Geneviève la conversion et le baptême de Clovis.

« D'après ces réflexions, il semble qu'on pourroit s'arrêter au sujet suivant, d'autant qu'il est perpétuellement relatif à la religion, dont l'intérêt semble avoir été lié, en quelque sorte, avec l'établissement des Francs dans les Gaules.

« Le haut de la coupe seroit ouvert par une grande lumière partant du triangle sacré convenu pour désigner la trinité. Vers la chute de la voûte, d'un côté sainte Geneviève, caractérisée par ses attributs ordinaires, seroit en prière, les regards suppliants élevés vers le ciel et montrerait Clovis placé vis-à-vis d'elle au côté opposé de la voûte. Ce serait en effet icy que ce prince formeroit un groupe avec deux autres figures seulement, l'une de saint Remy, prêt à le baptiser, l'autre de Clotilde, pénétrée d'une sainte joie en voyant accomplir ses vœux les plus ardents... »

Je m'arrête, ne voulant pas en ce moment m'étendre trop longtemps sur ce projet, qui comprend un plan de décoration de la basilique. Nous nous réservons de le publier intégralement dans nos *Annales*.

Comme vous avez pu le remarquer par ces quelques lignes, le projet de Revol est, à peu de chose près, celui qui, plus tard, fut exécuté par le baron Gros. Ajoutez la figure disgracieuse du gros Louis XVIII soutenu par Mme Elisabeth, placez sur les hauteurs la tête de Louis XVI et celle de Marie-Antoinette, et vous retrouvez assez fidèlement l'idée de Revol.

Revenons aux travaux, qui se poursuivent avec vigueur, mais non toutefois sans difficulté. D'abord, semblable en cela à l'architecte qui, au moment de livrer la maison dont la construction lui a été confiée, constate qu'il a omis l'escalier, Soufflot s'aperçoit qu'il a oublié les cloches, et il est obligé, pour les loger, de flanquer le chevet de deux campaniles carrés. En outre, les assises du dôme fléchissent sous le poids des couches supérieures de pierres.

Averti de cet accident par l'un des maçons employés à la construction, Soufflot, chansonné, en butte aux quolibets, se croit perdu, déshonoré, et meurt presque de chagrin le 29 août 1780. C'est Brébion qui lui succède dans la direction des travaux.

La Révolution éclate ! Le Panthéon va changer de destination.

Ecoutez ces lignes de Edgar Quinet :

« Le 4 avril 1791, l'Assemblée Constituante, en face de la mort de Mirabeau, eut une inspiration magnifique. Elle chercha autour d'elle où déposer les restes tièdes encore de son orateur. Elle leva les yeux vers la montagne Sainte-Geneviève ; avec la sûreté de l'esprit héroïque, elle découvrit que cette église est un temple de la gloire... Dans un transport civique, elle baptisa le monument, qui parut pour la première fois recevoir une âme et un sens. Elle l'appela Panthéon. »

Quatremère de Quincy fut chargé de la direction des changements à opérer pour transformer ce temple en Panthéon français. Tous les bas-reliefs et les attributs qui caractérisaient l'église Sainte-Geneviève furent supprimés et remplacés par les symboles de la liberté, de la morale et des vertus patriotiques. La frise porta, en grandes lettres, l'inscription : *Aux grands hommes, la Patrie reconnaissante*, remplaçant la devise : *D.O.M. sub invocatione sanctæ Genovefæ sacrum.* La croix rayonnante et les allégories sculptées par Coustou disparurent pour faire place à une conception, d'ailleurs remarquable, de Moitte, figurant la *Patrie* distribuant des couronnes.

Le péristyle fut orné de bas-reliefs représentant *les Droits de*

l'homme, l'Empire de la Loi, la Jurisprudence nouvelle, le Dévouement patriotique, l'Instruction publique, œuvres de *Boichot, Fortin, Rolland, Chaudet* et *Lesueur*.

Puis, Quatremère changea la conception chrétienne du temple en



Statue de la Renommée de Dejoux.

conception philosophique. L'entrée fut consacrée à la *Philosophie*, le bras gauche à la *Science*, celui de droite aux *Arts*, enfin l'abside à la *France* et aux *Vertus patriotiques*.

Les pendentifs de la coupole étaient réservés à des motifs de sculpture, cet art étant considéré comme le plus philosophique, et les figures représentées correspondaient aux sujets des nefs.

Le nouveau directeur des travaux proposa, en outre, d'abattre les deux campaniles carrés qui décoraient le chevet du temple, et de remplacer la croix du dôme par la statue de la Renommée embouchant sa trompette pour publier les hauts faits des héros.

Conformément aux arrêtés du Directoire du département, des 24 novembre et 17 décembre 1792, le statuaire Dejoux modela la grande statue de la Renommée.

Il demanda 52.000 livres pour ses frais. Cette statue, haute de 28 pieds, devait être coulée en bronze.

Un projet des diverses modifications extérieures, dressé par Duverdy, sur le dessin de feu Soufflot, a été gravé par Liénard.

Si les changements exécutés ou projetés par Quatremère se fussent bornés là, le mal n'eût pas été bien grand.

Je lui pardonne moins d'avoir supprimé les fenêtres latérales qui, à son avis, répandant dans l'intérieur de l'édifice des flots trop multipliés de lumière, lui paraissaient en désaccord avec la nouvelle destination qui venait de lui être donnée.

Les fenêtres supprimées, les murailles du Panthéon ne présentaient plus que ces vastes surfaces nues, si attristantes, que nous y voyons aujourd'hui.

La pensée de Soufflot était dénaturée.

Que dire de la proposition de Quatremère de dresser des statues allégoriques sur chacune des 32 colonnes qui courent à l'extérieur du dôme !

C'était trop : le sentiment populaire se révolta, et le Parisien, né frondeur, en même temps que malin, pour la première fois fit la comparaison du dôme avec un gâteau de Savoie.

Cependant, Mirabeau, pour lequel le Panthéon allait être ainsi mutilé, ne pouvait reposer seul dans les cryptes ; on lui chercha des compagnons.

Le 30 mai 1791, l'Assemblée Constituante ordonna que les restes de Voltaire, qui avaient été inhumés à l'abbaye de Sellières, recevraient les honneurs du Temple nouveau. Un peu plus tard, toutefois après une vive opposition de la commune d'Ermenonville, J.-J. Rousseau reçut les mêmes honneurs.

Le 12 septembre 1791, Beaurepaire, le noble vaincu de Verdun, entre au Panthéon.

La Convention y met Michel Lepelletier de Saint-Fargeau, en retire Mirabeau, dont les intelligences avec la Cour ont été dévoilées, et le remplace par Marat.

La translation du corps de l'ami du peuple au Panthéon se fit avec une pompe extraordinaire. La représentation nationale tout entière y assista avec les autorités constituées, les tribunaux, les sociétés

populaires, l'Institut national de musique, les élèves du Champ-de-Mars, les orphelins des défenseurs de la patrie, précédés de cavalerie, de tambours et de trompettes. Quand le cortège eut fait halte à la porte du temple, un huissier, du haut du péristyle, lut les décrets en vertu desquels avait lieu cette solennité. Les restes de Mirabeau sont remis au commissaire de la section, qui les fait déposer provisoirement dans une fosse du cimetière de Saint-Etienne-du-Mont. Cependant ceux de Marat sont placés sur une estrade au centre de l'édifice, et, conformément au programme, le Président de la commission retrace au peuple « les vertus qui avaient mérité à Marat les honneurs que la nation entière rendait à sa mémoire ».

La Roche Tarpéienne est près du Capitole !

La dépouille mortelle de Marat, qui avait dépossédé les cendres de Mirabeau, allait bientôt, à son tour, être arrachée du Panthéon, traînée dans les rues, et, d'après une légende, jetée dans l'égout de la rue Montmartre. La vérité est que le corps de Marat n'y fut précipité qu'en effigie.

La Révolution n'avait point interrompu le cours des travaux du nouveau temple au fronton duquel elle avait fait graver la devise : Aux Grands Hommes, La Patrie Reconnaissante. Chargé d'étudier les moyens de prévenir les suites des ruptures qui s'accentuaient dans les quatre piliers qui supportent la coupole, M. de Cessart, inspecteur général des Ponts et Chaussées, remet son rapport, le 19 floréal de l'an IV, au citoyen Gauthey, dont un avant-projet avait été adopté par le Conseil des Inspecteurs Généraux.

M. de Cessart constate que « l'irrégularité dans les tassements des quatre piliers, qui a produit entre eux une différence de 5, 6, 8 et 9 pouces, a occasionné des ruptures dans les pendentifs et les voûtes adjacentes, qui, sans être de la plus grande inquiétude, sont néanmoins très désagréables.... »

Il propose « de démolir successivement les douze colonnes qui sont engagées dans les piliers, en prenant toutes les précautions nécessaires pour étayer les plates-bandes des entablements et particulièrement la saillie qui porte sur les chapiteaux ; de reconstruire successivement, et l'une après l'autre, ces 12 colonnes avec du granit de France, soit de Barfleur ou de Ranvilles, qui pèse au moins 198 livres le pied cube.... »

Ce projet ne fut pas adopté.

Rondelet, l'ami et le collaborateur de Soufflot, fut chargé de la

consolidation. Il arriva à ses fins en plaçant de larges pilastres sur les colonnes engagées aux angles des quatre piliers triangulaires qui devaient soutenir l'énorme poids de la voûte.

La Révolution touche à sa fin ! Pendant qu'elle agonise sous la botte d'un soldat victorieux, les travaux ralentissent, et le Panthéon semble quelque peu oublié.

Bonaparte devient Napoléon !

Un jour, l'empereur — c'était le 13 février 1806 — a la fantaisie d'aller visiter le temple inachevé. On prévient Rondelet, auquel il demande des renseignements sur les réparations qu'on faisait à cette époque. Rondelet lui donne des explications techniques qui ne le satisfont pas ; il examine tout ; puis, à son retour aux Tuileries, fait appeler Fontaine, et lui demande pourquoi le dôme est étayé.

On peut voir par cette demande de l'empereur qu'à cette date la consolidation du dôme n'était pas encore terminée.

Fontaine lui en fait connaître les motifs.

Le 18 février, Napoléon fait saisir l'Académie de la question suivante : Quels avantages y aurait-il à faire des piliers en fonte pour soutenir le dôme du Panthéon. Ainsi, Napoléon, par cette question, se trouve presque avoir été le précurseur de l'architecture du fer.

Quelques jours après, le 26 février, à la suite d'un rapport que l'empereur s'était fait adresser par M. de Champagny, ministre de l'Intérieur, parut un décret qui prescrivait l'achèvement de l'église Sainte-Geneviève, qui devait être desservie par le Chapitre métropolitain de Notre-Dame.

En rendant l'église au culte, le décret impérial lui conserve néanmoins la destination qui lui avait été donnée par l'Assemblée Constituante, et les caveaux furent consacrés à la sépulture des grands dignitaires de l'empire.

Le gouvernement de Napoléon dépensa, de 1806 à 1815, deux millions deux cent soixante-six mille cinquante francs pour Sainte-Geneviève, ou plutôt pour le Panthéon ; car c'est sous ce nom que l'église est désignée dans le procès-verbal officiel de la translation des restes du maréchal Lannes, signé le 6 juillet 1810 par le ministre des Cultes et l'archichancelier. On refusait de voir une église catholique dans ce temple prostyle, au fronton grec porté par des colonnes d'ordre corinthien.

Ce n'est que sous le règne de Louis XVIII que le monument prend complètement le caractère de temple chrétien.

L'inscription du fronton disparaît et est remplacée par celle-ci :

D. O. M.
Sub invocatione sanctæ Genovefæ
Lud. XV dicavit, Lud. XVIII restituit.

Il ne semble pas que Charles X se soit beaucoup occupé de Sainte-Geneviève : c'est étonnant de sa part. Toutefois ce fut sous son règne que le baron Gros termina la peinture de la coupole, qui avait été commencée sous Napoléon. En grattant la figure de Louis XVIII, qui n'en fait pas le plus bel ornement, on retrouverait facilement celle de l'empereur. Le jeune duc de Bordeaux est représenté sous les traits du petit roi de Rome, sur la poitrine duquel on a remplacé le cordon rouge de la Légion d'Honneur par le cordon bleu du Saint-Esprit ; le coussin sur lequel il est agenouillé est demeuré à la couleur verte impériale. « *Je le débaptise,* — aurait dit le baron Gros, — *mais je lui conserve son acte de naissance.* »

Arrivons à Louis-Philippe. Ah ! Messieurs. le roi bourgeois fit quelque chose, lui. Par ordonnance en date du 26 août 1830, il retira le temple au culte (sans doute pour faire plaisir aux mânes de Voltaire), et fit replacer au fronton la dédicace : Aux grands hommes, la Patrie reconnaissante — dont j'imagine qu'on avait dû remiser les grandes majuscules dans quelque grenier officiel. Dame ! on ne savait pas ce qui pouvait arriver le lendemain.

Le travail, je puis vous le certifier, fut fort bien fait. Les lettres d'or tiennent encore au monument : elles paraissent, cette fois-ci, avoir été solidement rivées.

Par l'ordonnance du 26 août, le nouveau roi décidait, en outre, que, conformément à sa destination primitive, le Panthéon abriterait les restes mortels des grands hommes. Inutile souci ! pas un grand homme n'entra au Panthéon tant que dura la monarchie de Juillet : le régime n'avait pu en fournir. On se contenta de placer quatre tables de bronze sur lesquelles était gravée la liste des victimes des *Trois-Glorieuses*. Ces tables furent scellées sur les piliers du dôme, le 27 juillet 1831, en présence de Louis-Philippe, qu'accompagnait une députation de tous les corps constitués. Cinq cents choristes entonnèrent *la Parisienne* et *la Marseillaise* sous les voûtes

de l'église désaffectée : la veille on avait abattu la croix qui dominait l'édifice.

Il faut être juste, Louis-Philippe fit quelque chose de plus : il confia à David d'Angers le soin de sculpter un nouveau fronton (c'était le troisième), et, ce qui n'alla pas sans quelques protestations, fit enlever du temple tous les motifs de décoration chrétiens.

MESSIEURS,

La République de 1792 a sombré ; dans les brumes de Sainte-Hélène a disparu le grand Napoléon ; Louis XVIII (c'était un malin, celui-là !) est mort dans son lit ; Charles X a pris le chemin de l'exil ; à son tour, Louis-Philippe — ne dirait-on pas du jeu de dominos des capucins — Louis-Philippe a dû quitter les Tuileries par la petite porte dérobée qui donne sur le quai.

Saluons la seconde République !

Le jeu des capucins continue ; c'est la République que bientôt le Prince-Président va escamoter dans la nuit du 2 décembre.

La seconde République ne se signale que par un projet qui, s'il eût abouti, eût fait du Panthéon une page d'histoire universelle d'une magnifique envergure.

Un artiste de grand talent, le peintre Chenavard, vint proposer au ministre de l'Intérieur Ledru-Rollin un plan de décoration murale qui devait se compléter par un dallage dont tous les pavés, gravés avec un coloris noir ou rouge, auraient représenté des motifs religieux ou philosophiques.

Les cartons, terminés en 1853, furent exposés au petit Palais des Menus-Plaisirs, au faubourg Poissonnière ; ils se trouvent actuellement au musée de Lyon.

Par suite de certaines circonstances, Chenavard ne put écrire sur les murs du Panthéon les pages sublimes qu'il avait conçues ; à la suite de l'effort énorme qu'il avait fait pendant quatre années pour arriver à ce résultat négatif, et devant l'anéantissement de son œuvre, il tomba dans un profond désespoir et brisa ses pinceaux.

M. Circaud, qui a fait une très remarquable étude (encore inédite) sur les changements successifs survenus dans la décoration du Panthéon, croit probable que si Chenavard n'a pas fait la décoration du Panthéon, c'est que M. de Chennevières, alors surintendant des Beaux-Arts, savait que, suivant la méthode allemande, l'artiste aurait

fait enluminer ses compositions par des élèves. Il craignit que la main traduisît mal le cerveau.

Pour moi, je regrette profondément que Chenavard n'ait pu réaliser son projet. Nous ne verrions pas aujourd'hui les murailles intérieures du Panthéon couvertes de peintures dont le mérite n'est assurément pas à discuter, mais dont les parties diverses sont totalement dépourvues de l'unité indispensable à toute décoration d'ensemble.

La palette de Bonnat à côté de celle de Puvis de Chavannes, quel contraste ! Les fins contours de la sérénité, de la poésie, de l'idéal, ne sauraient frayer avec le trait brutal d'un réalisme vigoureux, fût-il génial !

Revenons un peu en arrière.

Pendant les journées de Juin 48, le Panthéon est envahi par les insurgés, qui y soutiennent un siège en règle contre le général Damesme, commandant de la Garde mobile.

L'ordre règne maintenant dans Paris : un peu, il est vrai, à la manière dont il régna plus tard à Varsovie. Le Prince-Président, qui a besoin de s'appuyer sur le clergé pour ceindre la couronne impériale et devenir Napoléon troisième du nom, décrète, le 6 décembre 1851, que le Panthéon sera rendu au culte catholique.

Toujours le même chassé-croisé ! Ce n'est pas fini.

Dix-huit années de feinte prospérité s'écoulent, et de nouveau le canon se fait entendre. L'empereur a traversé les rangs prussiens : il s'est rendu à l'ennemi.

Paris est investi, et l'artillerie allemande fait rage sur la capitale, dirigeant principalement son feu sur le Panthéon.

Pourquoi cette préférence ? Voici le motif :

Le 10 septembre 1870, le Gouvernement de la Défense Nationale avait pris l'arrêté suivant, qui certainement devait être connu de l'ennemi dont nombreux étaient les émissaires demeurés dans Paris :

« Par ordre de M. le gouverneur de Paris, et en vertu des pouvoirs que lui donne l'état de siège, les cryptes de l'église Sainte-Geneviève seront mises à la disposition de l'artillerie pour y déposer des poudres. En conséquence, les exercices du culte seront momentanément suspendus...... »

Les projectiles prussiens s'abattirent nombreux sur Sainte-Geneviève, ou éclatèrent dans le voisinage.

Un obus de gros calibre atteignit le dôme, en détacha un moellon,

qui, frappant à son tour la coupole intérieure, la traversa au point central d'une rosace. D'autres obus tombèrent sur les charpentes et brisèrent les voûtes de la chapelle de Sainte-Geneviève.

A la guerre contre l'envahisseur succèdent maintenant les luttes fratricides de l'insurrection communaliste ; les soldats chargés de la garde des munitions sont remplacés par des gardes nationaux dévoués au Comité Central.

A la rentrée des troupes dans Paris, les degrés du Temple ruissellent du sang versé par représailles : un membre de la Commune, Millière, tombe foudroyé par douze balles versaillaises

Quinze ans après la chute du deuxième empire, le 1er juin 1885, les portes du Panthéon vont s'ouvrir toutes grandes pour recevoir la noble dépouille de Victor Hugo. Le 27 mai, deux décrets avaient paru au *Journal officiel*, ayant pour objet : l'un de retirer au culte catholique l'église Sainte-Geneviève ; l'autre d'ordonner que le corps de l'illustre poète y sera déposé.

Pendant que l'Assemblée Nationale discutait pour l'adoption de ces décrets, M. le comte Albert de Mun, au nom de l'opposition, était monté à la tribune pour s'opposer à leur prise en considération.

« Ces funérailles athées, avait-il dit, vous ne pouvez pas, sans un intolérable outrage, les conduire devant nos autels, et les abriter sous la croix. Il faudra donc que la profanation soit entière ! Demain, aujourd'hui peut-être, à l'instant où je parle, vous allez arracher de Sainte-Geneviève les autels et les tabernacles..... »

M. le comte de Mun choisissait bien mal son temps pour protester ! Ce n'est pas ce moment que des chrétiens vraiment sincères dans leur foi eussent dû choisir pour manifester leur indignation, mais bien plutôt lorsque, en 1851, le Prince-Président rendit au culte catholique un monument dont tous les attributs font un temple païen. Ce temple, leur devoir était d'en repousser l'offre. Extraordinaire idée, certes, pour des chrétiens, que de faire promener l'ostensoire à travers des ornements si étrangers à la religion. Regardez les peintures profanes des pendentifs de la coupole, œuvres de Gérard : elles représentent la Mort, la Patrie, la Gloire, la Justice. La Religion est absente ; dès le seuil de l'édifice elle a dû s'enfuir à la vue du panneau central des bas-reliefs de Nanteuil. Elle venait d'y apercevoir une Vérité dont les poussières indiscrètes ont par trop accentué ce que la pudeur oblige ordinairement de voiler.

Je vous conseille, Mesdames, lorsque vous franchirez, dans un instant, le péristyle du Panthéon, non d'imiter la Religion (nous tenons à votre présence parmi nous), mais de baisser les yeux si vous ne voulez pas que la rougeur vous monte au visage.

Et voilà l'objet sous lequel des chrétiens entendaient faire passer le Saint-Sacrement !

Il est assurément regrettable que Paul Bert, qui prit la peine de répondre à l'apostrophe véhémente du Comte de Mun, n'ait pas fait ce reproche ; il eût peut-être évité d'en faire un autre, injustifié celui-là, donc maladroit.

M. Paul Bert : « On les enlèvera en plein jour, tandis que vous, vous vous êtes cachés la nuit pour enlever du Panthéon les cendres de Voltaire ! »

Le samedi 18 décembre 1897, une commission composée de MM. Ernest Hamel, sénateur, Georges Berger, député, rapporteur du budget, Pascal, inspecteur général des bâtiments civils, Le Deschault, architecte du Panthéon, John Grand-Carteret, homme de lettres, et assistée de M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, représentant le ministre de l'Instruction publique, et de M. Berthelot, commissaire de police du Ve arrondissement, pénétrait dans le caveau renfermant le sarcophage provisoire de Voltaire. Quelques personnes invitées accompagnaient la Commission, parmi lesquelles notre très regretté Président, M. Jules Périn, et moi.

Il s'agissait de vérifier si, suivant la croyance à peu près générale, les cendres de Voltaire et de Rousseau avaient été profanées par la Restauration.

« Moi, qui ai cent ans par l'expérience et la souffrance — disait, en 1890, Alphonse Daudet, dans son dialogue intime pour et contre Rousseau — je m'agite, je défends mon maître, et ses *Confessions.* »

Et deux ans plus tard, il écrivait à M. John Grand-Carteret : « Il ne faut pas que le XIXe siècle disparaisse sans avoir résolu ce que je considère comme la plus grosse question du siècle : où sont les cendres de Voltaire et de Rousseau ? Pour ces cendres on s'est battu ; par ces cendres, on se réconciliera peut-être. »

Questionné à ce sujet par Napoléon III, qui n'eût pas été fâché de s'occuper des deux philosophes, Camille Doucet aurait répondu : « Comment admettre, Sire, que l'on élève des monuments funéraires pour le simple plaisir de construire, puisqu'il n'y aurait rien à mettre dedans ? »

Les personnes présentes se rappelaient ces circonstances, et comme leur impatience se manifestait fièvreuse, M. Le Deschault, architecte du Panthéon, affirmait hautement que les cercueils étaient vides.

L'événement allait lui donner tort.

Le sarcophage de Voltaire soulevé, on trouva en dessous, reposant sur les dalles du caveau, un cercueil de hêtre de deux mètres de long sur cinquante centimètres de hauteur et autant de largeur. On fait sauter le couvercle, et un second cercueil de bois apparaît qui est ouvert à son tour.

Le corps de Voltaire était dans le cercueil!

Ouverts ensuite, les triples cercueils de plomb, de chêne et encore de plomb de Rousseau laissent apparaître le corps de l'auteur des *Confessions*. Il est là, tel qu'il fut couché par le marquis de Girardin, les bras croisés sur la poitrine, la tête penchée sur l'épaule gauche. On examine le crâne, car il y a une légende qui prétend que Rousseau s'est tué d'un coup de pistolet. Le crâne ne présente aucune fracture. Subsiste la légende du poison, plus difficile à élucider. La Restauration doit donc être lavée du soupçon d'avoir outrageusement profané les cendres des deux grands philosophes.

Et pourtant c'était là une croyance bien répandue.

Lisez encore Edgar Quinet : « .... La Restauration osa ouvrir les tombeaux de Voltaire et de Rousseau, en piller les restes, en remplir des sacs, les jeter au loin, dans je ne sais quel égout, près de la Seine. Représailles des sépultures royales et des spectres de Saint-Denis. Que serait-il arrivé si nous l'eussions surprise en flagrant délit, la main dans ces tombeaux? Mais avec un geste de pudeur que l'on n'aurait pas imaginé dans ses témérités, elle avait choisi la nuit pour cette œuvre de nuit. Le secret de cette victoire clandestine fut si bien gardé, qu'il n'a été révélé que de nos jours et au milieu de l'indifférence à laquelle nous sommes accoutumés. »

Voyez, Messieurs, avec quelle facilité on peut être injuste. Pardonnons toutefois l'indignation mal fondée de Quinet : elle nous a valu une belle page d'éloquence.

Nous aurons terminé quand nous vous aurons rappelé que, le 1er juillet 1894, le portail du Panthéon se couvrait une dernière fois de deuil pour recevoir le corps de Marie-François-Sadi Carnot, Président de la République, lâchement assassiné à Lyon, alors qu'il

accomplissait un des devoirs de sa charge. Ce jour-là la France entière eut les yeux tournés vers le Panthéon !

Telle est succinctement l'histoire mouvementée de ce monument si longtemps ballotté, pour ainsi dire, entre les revendications successives des partis.

Et cette incertitude de la destination du lendemain, nous en retrouvons prématurément la trace bien avant même la Révolution.

Ouvrez le *Dictionnaire des Hommes Illustres* (édition d'Anvers de 1783), et vous lirez au mot Soufflot, les vers latins prophétiques suivants :

Templum augustum ingens regina assurgit in urbe,
Urbe et patrona virgine, digna domus :
Tarda nimis pietas ! Vanos moliris honores !
Non sunt hæc cœptis tempora digna tuis :
Ante Deo, in summâ quâm templum erexeris urbe,
Impietas templo tollet et urbe Deum.

Ce qui, en très mauvais vers français, imprimés à la même époque, veut dire :

Digne de la cité qui règne sur la France,
S'élève à sa patronne un édifice immense.
Piété trop tardive ! inutiles honneurs !
Avant qu'il soit fini, dans ce siècle d'horreurs,
L'athéisme, ennemi de tout pouvoir suprême,
De la ville et du temple aura chassé Dieu même.

MESDAMES, MESSIEURS.

Deux collines s'élèvent dans Paris ; l'une que couronnent, comme d'un front chauve, les pierres encore blanches d'une basilique consacrée au culte nouveau du Sacré-Cœur : c'est le turbulent Montmartre ; l'autre, que domine de toute sa hauteur le temple érigé à toutes les gloires, à tous ceux qui méritèrent la reconnaissance de la Patrie : c'est la Montagne Sainte-Geneviève, la colline qui abrite dans ses antiques flancs l'auguste et vénérable Université.

Mont pour mont, n'est-ce pas la Montagne-Sainte-Geneviève que tous nous préférons ?

PAUL VALET.

ESSAY sur l'idée de peindre la coupe du Dôme futur de la nouvelle église de Sainte-Geneviève

Le sujet que l'on pourroit peindre dans cette coupe, doit s'il est possible se référer à l'établissement de la Monarchie françoise, puisque sainte Geneviève vécut en même temps que Clovis, véritable fondateur de cette Monarchie (la mort de ce conquérant n'ayant précédé que de cinq semaines celle de la Sainte), puisque les reliques de sainte Clotilde, femme de Clovis, sont conservées dans l'ancienne église de Sainte-Geneviève où se voit aussy le tombeau de Clovis, puisqu'enfin non seulement le père L'Allemand, génovéfain (dans un petit livre de piété en l'honneur de la Sainte), mais aussy M. Baillet dans sa vie des saints, adoptent la tradition qui rapporte principalement aux prières de Geneviève la conversion et le baptême de Clovis. D'après ces réflexions, il semble qu'on pourroit s'arrêter au sujet suivant, d'autant plus qu'il est perpétuellement relatif à la religion dont l'intérêt semble avoir été lié, en quelque sorte, avec l'établissement des francs dans les Gaules.

Le haut de la coupe seroit ouvert par une grande lumière partant du triangle sacré convenu pour désigner la trinité. Vers le haut de la voûte, d'un côté, sainte Geneviève, caractérisée par les attributs ordinaires, seroit en prières, les regards suppliants élevés vers le ciel et montreroit Clovis placë vis à vis d'elle au côté opposé de la voûte. Ce seroit en effet icy que ce prince formeroit un groupe avec deux autres figures seulement, l'une de saint Remy prêt à le baptiser, l'autre de Clotilde pénétrée d'une sainte joye en voyant accomplir ses vœux les plus ardents. Pour Clovis il seroit vêtu de blanc et paroîtroit déjà descendre dans une de ces larges cuves où l'on baptisoït encore par immersion. Cependant un Ange se détacheroit du haut de la voûte comme envoyé par l'éternel touché des larmes de Geneviève, et il porteroit la Sainte-Ampoule, dirigeant son vol vers Remy et marquant d'un geste à Geneviève que ses prières sont exaucées. Près de Clovis et du même côté on feroit paroître une quantité plus ou moins grande de francs tous armés, pour désigner les trois mille soldats de Clovis qui se firent baptiser à la suite de leur chef, et l'on tâcheroit de rendre l'impression que fit sur eux l'exemple de leur Prince et d'exprimer leur résolution de l'imiter aussitôt. A la suite, et du côté de sainte Geneviève se placeroit une troupe de Gaulois Romains des deux sexes, les hommes vêtus de sayes et de tuniques pour les différencier des francs. On exprimeroit la consolation de ce peuple en voyant son souverain prêt à devenir son frère par la profession du christianisme. On pourroit aisément

placer au bas et le long de la circonférence du dôme une inscription qui suffit pour expliquer tout le sujet. Elle consiste dans ces célèbres paroles prononcées part Saint Remy lorsqu'il baptisa Clovis. Les voicy telles que Grégoire de Tours nous les a conservées. Elles sont en nombre suffisant pour remplir tout le cercle du dôme.

Mitis depone colla sicamber : Adora quod incendisti, incende quod adorasti.

Cette idée pour la coupe du dôme ne va point sans ses accessoires, car il en est icy qui semblent nécessaires et pouvoir aisément se référer à la même idée. On va les expliquer après avoir jetté un coup d'œil sur la disposition future de l'église nouvelle.

Il paroît constant que la nouvelle église formera une croix grecque. On dit que le dôme centre de cette croix couvrira dans son point milieu non le maître autel suppléé par quatre autels vis à vis chaque branche de la croix, mais la châsse de sainte Geneviève élevée sur des colonnes ; et l'on croit que cette disposition ne peut être sainement critiquée sous prétexte que le Maître Autel dédié plus spécialement à la divinité doit toujours être le principal objet de tout temple des chrétiens, Car 1° la sainteté de Geneviève et ses miracles sont l'œuvre de la divinité. Ainsy c'est Dieu qu'on adore lorsqu'on honore ses saints. 2° Dans ce qu'on vient de proposer pour la coupe, on trouveroit une réponse nouvelle, car le symbole de la trinité que nous supposons représenté au point central de la coupe se trouvant par là dans le lieu le plus éminent et auquel tout se rapporte dans l'édifice, il sera aisé d'en conclure que tous les honneurs rendus dans ce temple à Geneviève ne sont, dans la vérité, que les louanges de l'éternel.



En partant de cette disposition future du centre de l'église marqué par la châsse, n'est-il pas naturel de supposer : 1° qu'on reconstruira dans la nouvelle église un tombeau pour Clovis à la place de celui qui sera détruit avec la vieille église ; 2° qu'on pourroit placer ce tombeau précisément au dessous de la châsse et comme sous la protection de la Sainte. Si cette combinaison n'a point contre elle d'objection bien solide (comme on l'espère) elle va fournir tous les accessoires à l'idée proposée pour la coupe. On ose même se flatter que dans ces accessoires se trouvera renfermée une idée qui peut plaire en ce qu'elle justifiera la dépense considérable qu'exige un édifice aussy superbe.

On suppose donc le tombeau de Clovis nouvellement construit et placé ainsy qu'on vient de le dire. Voicy comment il semble que ce monument pourroit être décoré. Sur la masse qui formeroit ce tombeau, s'élèverait une figure de la France. On verroit près d'elle une figure du temps comme abbattu et dans la posture d'un homme qui, à l'instant même, vient de se

laisser arracher un objet qu'il a disputé avec acharnement. Cet objet seroit un médaillon de bronze aussi grand qu'il seroit possible relativement à la figure qui le tiendrait, et cette figure seroit la France même qui, victorieuse à cet égard du temps, paroîtroit dans une attitude d'indignation et d'effort parce que c'est le moment où elle vient d'enlever cette proye à son adversaire.

Dans ce médaillon on verroit sous un bas-relief sculpté avec toute l'intelligence possible un ancien tombeau de Clovis, tombeau sur lequel on peut sans doute ne point gêner son imagination, car quoyque ce tombeau ne soit destiné qu'à représenter dans ce médaillon le monument anciennement érigé à Clovis dans la vieille église de Sainte-Geneviève et qui va périr avec elle ; c'est cette destruction même qui autorise à dessiner comme on voudra l'image de ce Monument. Cette image pourroit donc paroître ainsy qu'on va la décrire : 1° La masse du tombeau représenté dans le médaillon paroîtroit à moitié dégradée par le temps, surtout vers l'endroit où l'on supposeroit l'épitaphe et où l'on verroit encore distinctement une fin de ligne portant ces mots écrits en caractères usités dans le VI[e] siècle et avec l'ancienne orthographe.

.....CHLOVIS ROY DES FRANCS

2° Sur ce tombeau et toujours dans le médaillon seroit la figure de Clovis couchée. Cette figure ornée de ses attributs, armes, casque, etc., et partout de fleurs de lys sans nombre telles que le père de Clovis, Childéric, paroissoit déjà les porter, selon la découverte faite à Tournay (le siècle dernier) du tombeau de ce prince. Au surplus, je croirois important de mêler icy aux fleurs de lys, et d'une manière très apparente le triangle de la trinité. Au dessus de Clovis couché s'élèveroit dans le même médaillon une figure de l'église. Elle montreroit d'une main ce prince et seroit d'ailleurs dans une attitude de supplication et de crainte religieuse des jugements de Dieu, attendu la vie peu régulière à tous égards de celuy pour qui elle prie. Cependant on pourroit faire paroître le fondement des expérances qui soutiennent sa prière dans une incription qu'on pourroit faire lire le long de la circonférence du médaillon, et qui pourroit être ainsy :

(a) Il deffendait les miens contre ceux qui blasphémoient le plus auguste de vos mystères. — Au reste, je sens qu'on peut absolument parlant se passer de cette incription. Je sens aussy qu'elle est un peu longue, mais enfin si l'on en vouloit une, surtout à cause de la forme du médaillon qui appelle naturellement une légende, la ligne qu'on vient de lire, ou du moins le sens quelle exprime, conviendroit d'autant mieux qu'on va voir combien

(a) Réflexion faite depuis, cette légende dans la bouche de l'Église romaine doit être en latin.

cecy se lie non seulement avec la coupe dédiée principalement à la trinité, mais encore avec ce qui va suivre relativement à la masse inférieure du Monument de Clovis laquelle demande aussy sa décoration spéciale dans un temple aussi superbe.

Cette décoration est icy notre dernier objet et ce n'est pas assurément le moins important. En effet, il est question de rappeler icy, et en même temps d'appliquer à la religion tout ce que Clovis a fait de plus glorieux. Aussi, comme nous pensons avec tous les bons critiques depuis M. de Valois, que Clovis est le vray fondateur de la Monarchie ; comme en conséquence nous croyons que dans un monument si relatif à la France et relevé dans le XVIIIe siècle qui voit le françois devenu la langue universelle de l'Europe, ce seroit presque manquer à la patrie que de parler au nom de Louis XV la langue que parlaient les peuples vaincus par Clovis il y a 13 siècles. Nous avertissons d'avance que les inscriptions de la partie inférieure du monument vont être proposées en françois ; et il semble qu'avec de si bonnes raisons d'en user ainsi, on sera à l'abry de la critique qui pourroit naître de ce que l'inscription pour la coupe a été proposée en latin, car relativement au dôme, on feint que c'est saint Remy qui parle. Ainsi l'on a pu lui prêter que ses propres paroles prononcées par lui en latin, sa langue naturelle, et qui étoit aussy celle de tous les gaulois romains et celle de l'église d'occident. Mais sur le tombeau, c'est Louis XV et sa nation qui doivent parler à la postérité la plus reculée. Ainsy il ne résulte aucune contradiction de l'emploi des deux différents idiomes en deux places si différentes quoyqu'appartenant toutes deux à la même décoration dont il faut s'efforcer de ne faire qu'un seul ensemble. C'est toujours dans ce point de vue qu'on va poursuivre le détail de nos dernières idées.

La masse du Mauzolée seroit donc un quarré long à l'ordinaire dont les angles pourraient être ornés de mascarons et cartouches de bronze doré allégoriques et relatifs à tout l'ouvrage. Les deux faces les plus étroites du mauzolée porteroient les deux inscriptions suivantes. La première :

SOUS CE TOMBEAU REPOSE LE GRAND CLOVIS
IL DÉCÉDA DANS CETTE CAPITALE LE 26 NOVEMBRE 511

La seconde :

LOUIS XV HÉRITIER DU THRÔNE ET DE LA FOY DE SES PÈRES
A FAIT ÉLEVER CE MONUMENT
AU FONDATEUR DE LA MONARCHIE
LE SEUL SOUVERAIN CATHOLIQUE DE SON SIÈCLE
icy la date.

A l'égard des deux faces plus allongées du mauzolée, elles pourroient s'orner avantageusement par deux grands bas reliefs sur bronze, l'un représentant la bataille de Poitiers où Clovis défit et tua Alaric, arien ; et dans l'exécution de ce bas relief, on verroit près de la personne de Clovis un étendart fleurdelysé mais dont la partie la plus apparente seroit remplie par le triangle de la trinité.

L'autre face du tombeau (et si l'on veut la première par égard pour l'ordre des temps) représenteroit un instant encore plus relatif à la Religion, celuy où Clovis, encore payen, se voyant prêt d'être défait à Tolbiac, élève ses yeux et son âme vers le dieu de Clotilde d'où la tradition porte qu'il reçut une nouvelle vigueur qui changea le sort de la journée et donna aux francs une victoire complette. On concevra aisément qu'il sera encore icy fort possible et convenable de supposer une sorte de Vision pareille à celle qui apparut à Constantin lors qu'il combattoit Magnence ; mais on doit sentir : 1° qu'il faut placer dans le ciel, au lieu de la croix, le triangle sacré auquel toute notre idée retentit perpétuellement ; 2° qu'il y faudra placer le triangle sans inscription car l'*in hoc signo vinces* outre qu'il est en latin, langue vraysemblablement inconnue à Clovis surtout pour lors, d'ailleurs il est absolument et uniquement relatif à Constantin ; 3° enfin, il est sensible que dans la bataille de Tolbiac, les drapeaux fleurdelysés des francs encore payens ne peuvent admettre le triangle sacré, tandis qu'au contraire il doit paroître dans ces mêmes drapeaux déployés dans l'autre face du monument contre Alaric, arien ainsi que ses visigoths.

Qu'on daigne maintenant repasser tout le projet de ce mauzolée, il semble qu'il offre l'espoir d'une grande et noble décoration, que le groupe de la France et du Temps qui le terminera présente une action fort intelligible quoyque métaphorique, et que l'ensemble de ce monument se liera très naturellement au sujet proposé pour la coupe du dôme et servira de baze convenable à la chasse de sainte Geneviève ou si l'on veut d'ornement entre les colonnes qui porteront cette chasse.

Extrait d'un recueil manuscrit de la main de Revol, conseiller au Parlement de Paris, communiqué par M. A. Gazier, professeur à la Faculté des lettres de Paris.



Portail de l'église du Val-de-Grâce.

LE VAL-DE-GRACE

Les bâtiments. — La vie au couvent. — L'hôpital militaire

CONFÉRENCE

faite le 13 Mai 1902, à la Mairie du Ve arrondissement

PAR

M. Paul VALET

MESSIEURS,

Savez-vous quel temps il faisait, à Paris, sur la rive gauche de la Seine, dans la matinée du 1er novembre de l'année 1589, entre cinq et six heures du matin ? — Non ? — Je puis, si vous le désirez, satisfaire, sur ce point, votre curiosité : un brouillard épais couvrait entièrement de son voile glacial les faubourgs Saint-Germain et Saint-Jacques. En effet, l'Histoire nous apprend que, à la faveur de ce brouillard, le roi de Navarre qui, alors, assiégeait la Capitale, surprit ces deux faubourgs, et que, exténué de fatigue, il arriva, sur les sept heures du matin, au Fief-de-Valois ou Petit-Bourbon où, s'étant étendu sur un lit de paille fraîche, il dormit environ trois heures.

Ce Fief-de-Valois qui abrite pour un instant celui qui bientôt va s'appeler Henri IV et auquel la postérité donnera le surnom — mérité celui-là — de Vert-Galant, est une ancienne dépendance de l'Hôtel du Petit-Bourbon attenant au vieux Louvre, et des fenêtres duquel, si l'on en croit une tradition très contestable, « l'infâme Charles IX » aurait arquebusé son peuple, ou du moins quelques-uns de ses sujets qui, en matière de religion, ne pensaient pas tout à fait comme lui. Il n'a peut-être pas commis cet acte abominable, mais il faut toutefois reconnaître qu'il en était fort capable.

De même que l'hôtel, la maison du Petit-Bourbon avait appartenu au connétable de Bourbon.

Louise de Savoie, mère de François Ier, jeune veuve de dix-huit ans qui supportait assez mal le veuvage, avait beaucoup aimé le connétable, mais, dans la suite, froissée de ce que celui-ci avait refusé de l'épouser, son amour s'était changé en une haine violente. A la défection de ce prince, Louise de Savoie revendiqua ses biens, prétendant qu'ils lui appartenaient par les droits du sang. Toutefois, elle ne put obtenir tout d'abord entière satisfaction : les biens du connétable furent seulement mis sous séquestre, et ce n'est qu'à la mort de ce dernier, tué, au siège de Rome, le 6 mai 1527, que cette femme cupide, autant que vindicative, se fit attribuer la succession qui comprenait la maison du Petit-Bourbon. Ayant ensuite obtenu du roi, son fils, l'autorisation d'aliéner cette succession jusqu'à concurrence de douze mille livres de rente, elle donna, en 1528, le Fief-de-Valois à Jean Chappellain, son médecin : c'était une façon assez peu banale de payer des frais de maladie avec le bien d'autrui. Ce fut de la descendance de Jean Chappellain que, en 1621, la reine Anne d'Autriche fit acheter cet immeuble, moyennant une somme de trente-six mille livres, pour y loger les Filles de la Réforme de Saint-Benoît qui, se trouvant fort mal dans leur abbaye située près le village de Bièvre-le-Châtel, à trois heures de Paris, en un lieu appelé le Val-Profond, et quelquefois aussi le Val-de-Grâce, avaient demandé à Louis XIII l'autorisation de venir s'établir à Paris. Anne d'Autriche s'était constituée leur protectrice, et, par lettres-patentes en date du quatrième jour de mars de l'an de grâce 1621, avait tenu à se porter pour fondatrice du nouveau monastère (1).

La translation se fit le 20 septembre de la même année avec tout le cérémonial qui se pratique en pareilles circonstances.

Rappelons, en passant, que c'est dans la maison des héritiers de Jean Chappellain que, quelques années auparavant, en 1611, le cardinal Pierre de Bérulle avait fondé la célèbre congrégation des Pères de l'Oratoire, qui n'y séjourna que quatre ans, s'y sentant, sans doute, trop à l'étroit.

Il est certain que la vieille maison seigneuriale était peu appropriée à l'usage d'un monastère ; aussi fut-elle bientôt abattue pour faire place aux constructions qui furent édifiées sous le nom de Val-de-Grâce de Notre-Dame de la Crèche. Le 1er juillet 1624, Anne d'Autriche posa la première pierre de l'édifice projeté. A la mort de

(1) Archives Nationales, Carton L. 1036, pièce n° 12.

Louis XIII, étant devenue régente du royaume, la reine songea à accomplir un vœu qu'elle avait fait, et, en action de grâce de la naissance d'un dauphin après vingt-deux ans d'attente, elle entreprit de faire élever l'église et de nouveaux bâtiments sur les plans donnés par François Mansard.

Le 21 février 1645, on commença les fouilles destinées à recevoir les fondations de la nouvelle église. On rencontra des terres meubles, et il fallut descendre très bas pour trouver une résistance suffisante. Les terrains qui avoisinent le Val-de-Grâce sont composés actuellement de trois étages de carrières superposées dont les plafonds, en certains endroits, sont effondrés ; tel était à peu près l'état du sol à l'époque où commencèrent les travaux. Or, on s'aperçut au bout de quelques temps que les gros murs de l'église s'affaissaient par un côté ; il fallut promptement recourir à la sonde et creuser des puits qui firent découvrir le mal auquel on remédia en fondant des piles de maçonnerie dans les cavités qu'on n'avait pas soupçonnées au-dessous des murs du bâtiment. Des sommes énormes furent englouties dans ces substructions.

Aujourd'hui encore un escalier fort curieux, situé à l'intérieur du Val-de-Grâce, donne accès dans les catacombes, ou, pour mieux dire, dans les carrières.

Le 1er avril 1645, Louis XIV, alors âgé de sept ans, posa la première pierre de l'église. Le roi se rendit au Val-de-Grâce accompagné de Philippe de France, duc d'Orléans, son frère, de deux ans plus jeune que lui ; de la marquise de Seneçay, sa gouvernante ; du duc de Saint-Simon, son premier écuyer ; du comte de Charost, capitaine des gardes ; des officiers de sa Couronne, des seigneurs de la Cour et d'un fort détachement du régiment des gardes.

Rangés sur une double haie, les mousquetaires bordaient l'ouverture des fondations ; les Suisses occupaient la tranchée sur les parois de laquelle on avait tendu de magnifiques tapisseries. Plusieurs tentes avaient été dressées pour cette imposante solennité ; huit d'entre elles étaient destinées aux religieuses, mais, par esprit d'humilité, elles préférèrent ne pas paraître à la cérémonie.

Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, précédé de ses porte-croix et porte-crosse, escorté d'un nombreux clergé, bénit la pierre et les tranchées destinées aux fondations. La musique du roi accompagnait les chœurs.

Le roi, que le duc de Saint-Simon tenait dans ses bras, passa au

milieu des gardes, suivi de la reine-mère, de Monsieur et de tous les courtisans. Arrivé à la place désignée, on lui mit entre les mains, une truelle d'argent, dont le manche était garni de velours bleu, et de très bonne grâce, il se prêta à tout ce que la régente lui dit de faire.

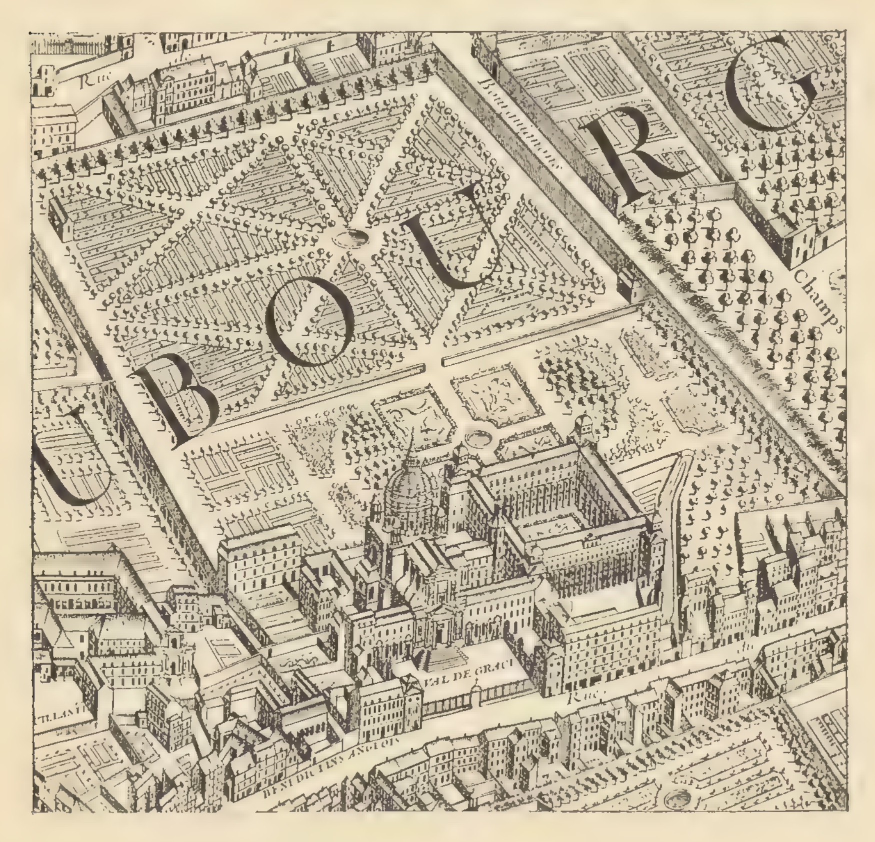
Une médaille commémorative d'or du poids de un marc trois onces, qui avait été gravée et frappée pour la circonstance, fut déposée dans les fondations. Il existe de cette médaille trois autres exemplaires, dont l'un, en or, se trouve au cabinet des médailles à la Bibliothèque Nationale ; le deuxième, en fonte de cuivre, fait partie des riches collections de la Monnaie de Paris ; quant au troisième exemplaire, on peut le voir au petit musée du Val-de-Grâce. L'avers représente Anne d'Autriche tenant dans ses bras le jeune prince ; sur le revers est gravé le portail de l'église.



Médaille déposée dans les fondations de l'église du Val-de-Grâce.

Ce n'est pas seulement par sa valeur artistique que cette médaille est précieuse, c'est surtout parce qu'elle nous montre le projet primitif de Mansard. En examinant la reproduction que je vais faire passer sous vos yeux, vous remarquerez que la façade diffère sensiblement du monument tel qu'il a été érigé : l'ordre ionique du rez-de-chaussée du péristyle a fait place à une architecture d'ordre corinthien ; les ailerons de l'étage supérieur sont concaves et se terminent en bas par des statues, tandis qu'elles sont réellement en console renversée ; les quatre angles situés à la naissance du dôme sont surmontés par des obélisques, alors que, dans l'exécution, on y trouve des lanternes à coupole.

François Mansard avait fait un remarquable plan d'ensemble du monument, mais il ne put en conduire l'édification que jusqu'à neuf pieds du sol. Rapidement il avait construit la vaste crypte et était arrivé à la hauteur du pavé du péristyle, au-dessus duquel il posa les premières assises de l'église. Mais les dépenses faites jus-



Le Val-de-Grâce d'après le plan de Bretez (dit de Turgot).

qu'alors parurent considérables à Anne d'Autriche, qui demanda à Mansard de restreindre les proportions de l'édifice qu'il avait conçu avec l'ampleur qu'il mit dans toutes ses œuvres. Son projet était d'établir une place en demi-lune sur la façade, ce qui eût permis d'en mieux juger l'aspect imposant. L'architecture des deux pavillons réunis par la grande grille d'entrée devait être continuée tout autour de la place ; une fontaine eût été érigée au milieu : évidemment le souvenir de Saint-Pierre de Rome hantait l'esprit de Man-

sard. Il ne voulut rien changer au plan primitivement adopté, et, froissé dans sa dignité d'artiste, il préféra abandonner les travaux plutôt que de les modifier en les amoindrissant.

C'est Jacques Le Mercier qui fut chargé de continuer l'œuvre commencée, ce qu'il fit en conservant, autant que possible, les dispositions générales du projet primitif de Mansard.

En 1651, les travaux sont supendus, à cause des troubles qui désolent le royaume; mais, en 1654, le calme paraissant rétabli, on se remet à l'œuvre. Le Mercier était mort depuis quelques mois, et ce fut à Le Muet, auquel on adjoignit bientôt Gabriel Le Duc, que la reine confia le soin d'achever le monument.

Pendant que ces deux éminents architectes terminent l'édifice déjà fort avancé, disons quelques mots des religieuses qui sont encore logées dans les bâtiments édifiés en 1624. Nous savons déjà qu'elles arrivent d'un monastère situé près Bièvre-le-Châtel et appelé le Val-Profond, ou le Val-de-Grâce. Quelques historiens ont fait remonter au onzième siècle, ou même à la fin du dixième siècle, la fondation de ce monastère.

Dans un curieux manuscrit, conservé aux *Archives Nationales*, relatant l'Histoire de l'Union de l'Abbaye de Saint-Corneil de Compiègne a l'Abbaye du Val-de-Grace (1657), Jean Broutel, chanoine de Verdun, s'exprime ainsi :

« Le Val-Profond était une Abbaye très ancienne, réputée de fondation royale.

« De dire précisément le temps de sa fondation, cela ne se peut ; les fondamentaux ayant été perdus par l'injure du feu, la misère des temps et la désolation des guerres, dont l'excès est venu à tel point que le monastère ayant parfois été abandonné l'espace de trente ans, sans retour, les maisons se sont trouvées tellement désolées, que l'herbe et les épines étaient non seulement dans les cloîtres, mais aussi dans les dortoirs.

« Et comme vraisemblablement les religieuses de ces temps-là avaient mis en sûreté leurs titres et papiers, il s'est rencontré que la mort des personnes qui en avaient connaissance étant arrivée pendant ces longues absences, le tout est demeuré dans l'oubli et dans la perte. »

Quant au changement de dénomination de Val-Profond en celui de N.-D. du Val-de-Grâce, voici, d'après le même auteur, à quelle occasion cela se fit.

En l'année 1512 ou 1514, les religieuses de cette abbaye se trouvèrent réduites à quatre seulement, dans un désordre qui ne se peut exprimer. Messire Etienne Poncher, évêque de Paris, ayant eu connaissance de la dissipation de cette Maison, s'avisa d'y mettre l'ordre, ce qu'il fit à l'aide des religieuses de Montmartre. Et comme, dit notre auteur, c'était là une grâce toute particulière, il changea son nom de Val-Profond en celui de N.-D. du Val-de-Grâce.

Acceptons cette explication, et ajoutons que, lorsque, en 1618, la Mère Marguerite Véni d'Arbouse, venant également de l'abbaye de Montmartre, fut nommée abbesse du Val-Profond, l'esprit religieux avait de nouveau totalement déserté le monastère.

Animée d'un zèle ardent, ayant la foi qui agit, elle sut intéresser Anne d'Autriche à ses projets de réformation. Le Val-Profond fut abandonné, et l'ancienne maison du Petit-Bourbon devint le monastère du Val-de-Grâce, ayant pour supérieure la Mère d'Arbouse et pour protectrice la reine elle-même.

L'existence que mènent maintenant les religieuses est douce, pieuse et tranquille. Parfois, cependant, l'Abbaye est en émoi : c'est qu'on vient d'apprendre que la reine Anne d'Autriche arrive au couvent pour passer auprès de ses sœurs, ses protégées, le temps des fêtes solennelles ; quelquefois, même, elle se présente sans s'être fait annoncer. Elle a son oratoire dans la petite chapelle qui est à droite du maître-autel ; on peut y voir, à demi-effacés par le temps, les paysages d'Espagne qu'elle y a fait peindre et qui lui rappellent sa jeunesse. Le petit salon dans lequel elle avait coutume de se reposer existe encore, et sert actuellement au Conseil de Réforme.

Anne d'Autriche toujours eut une grande prédilection pour le monastère du Val-de-Grâce, auquel elle accorda le privilège de porter les armoiries royales. On a dit qu'elle lui octroya également la singulière prérogative de conserver la première chaussure des enfants des princes du sang.

C'est inexact.

Il existe, il est vrai, aux Archives Nationales (1), une pièce où il est fait mention de quelques chaussures d'enfants de sang royal, déposées au Val-de-Grâce. C'est une copie du second volume du Cartulaire de l'Abbaye du Val-de-Grâce, page 642.

(1) Archives Nationales, Carton L 1037, pièce n° 15 (manuscrit).

INVENTAIRE de plusieurs choses qui ont été données par le Roi Louis XIV et par la Reine sa mère, Anne d'Autriche 3e du nom, fondatrice de cette abbaye.

Une grande médaille d'or où est figuré le portraït du
Roi et celui de la Reine d'un côté, et de l'autre le dessin
de l'église du Val-de-Grâce. Elle pèse un marc troisonces,
1. *pareille à celle qui a été posée sur la première pierre*
enfermée dans les fondations de l'église, sous les piliers
du dôme.

2. *Une truelle et un marteau d'argent qui servirent au*
Roi à poser ladite pierre.

. . . .

. . . .

La chemise et les gants que le Roi Louis 14 avoit lors-
qu'il fut sacré dans l'église de Reims, le 1er juin 1654,
laquelle (sic) la Reine, sa mère, donna à Mme la duchesse
10. *de Vendôme pour les apporter à cette Abbaye, ce qu'elle*
fit le 21e desdits mois et an, avec une médaille d'or de celles
qui se distribuèrent en cette cérémonie.

Les premiers souliers du Roi Louis 14, donnés par la
11. *Reine sa mère.*

Autres premiers souliers de Monseigneur le Dauphin,
12. *fils du roi Louis 14, et de Marie-Thérèse d'Autriche,*
apportés par la Reine mère.

Les premiers souliers de Philippe-Charles d'Orléans,
13. *Duc de Valois, fils aîné de Philippe de France, frère*
unique du Roi, Duc d'Orléans, et de Mme Henriette Anne
d'Angleterre.

Je me refuse à voir un privilège dans le dépôt de ces trois paires de chaussures apportées par la reine, simplement à titre de chers souvenirs, conjointement avec une chemise, une paire de gants et d'autres menus objets.

Et où pouvait-elle mieux confier ces précieuses reliques de famille qu'en ce monastère qu'elle s'était complu à faire somptueusement édifier, objet de l'admiration des contemporains, ainsi que le constate un sonnet de l'époque que j'ai retrouvé aux *Archives Nationales* parmi des papiers provenant de l'Abbaye du Val-de-Grâce.

Pour la Reine-Mère. Sur le Val-de-Grâce.

SONNET (1).

Dû temps impitoyable et de qui le ravage
Partout a renversé jusques aux fondements
Les superbes sommets des plus hauts Bâtiments,
Un siècle plus heureux enfin venge l'outrage.

Il en fait un Trophée, il en fait un Hommage
A ce Temple où de l'Art sont tous les Agréments,
Et l'illustre débris de ces vieux monuments
Semble servir de base à ce pompeux ouvrage.

Cette grande Cité, que cent peuples divers
Viennent voir chaque jour des bouts de l'Univers,
N'en peut trop admirer la Beauté sans pareille.

Mais bien qu'il soit comblé de charmes inouis,
Doit-on s'en étonner ? la Mère de Louis
Pouvait-elle manquer de faire une merveille?

Ancheman.

En 1662, sur les sollicitations de la supérieure, la reine demanda au roi, son fils, et obtint de lui que l'Abbaye servît de sépulture aux cœurs des princes et des princesses de la famille royale.

(1) *Archives Nationales*, imprimé in-folio. L. 1036, n° 28.

Anne d'Autriche eût désiré rendre son dernier soupir au Val-de-Grâce, au milieu de ses sœurs d'affection ; elle s'y fit même transporter quand elle sentit sa fin prochaine, mais l'étiquette, qui conteste à une reine le droit d'expirer où il lui plait, exigea son retour au Louvre. Contrainte de s'incliner devant la volonté de la Cour, elle dit aux Religieuses qui entouraient sa litière : « Mes Mères, je ne mérite pas de mourir parmi vous; mais, si vous n'avez pas mon corps, vous aurez du moins mon cœur. » Elle mourut le 20 janvier 1666. Son corps fut inhumé à Saint-Denis, et, selon son expresse volonté, son cœur fut déposé au Val-de-Grâce.

Vous entendrez, peut-être avec intérêt, deux pièces de vers que j'ai trouvées également aux Archives Nationales, dans le fonds provenant de l'Abbaye du Val-de-Grâce. Ces vers, par leur facture naïve, semblent bien indiquer qu'ils sont éclos du cerveau d'un poète en cornette.

SONNET sur le cœur de la Reine Anne d'Autriche déposé au Val-de-Grâce (1).

Tandis que l'Univers dans le deuil est plongé
Que ton cœur est content, heureuse Marguerite! (2)
Par le sacré dépôt dont ta maison hérite,
Lorsque ce Cœur Royal près du tien est logé.

L'honneur de Saint Denis n'en est pas outragé
Et nous ne croyons pas que le Ciel s'en irrite;
Anne ainsi l'a voulu, ravalant son mérite,
Et l'amour de son Cœur s'y trouvait engagé.

France, approuve ce choix; il est fait à propos;
Ce grand Cœur n'eut jamais d'autre lieu de repos,
Vif et mort, constamment il se trouve en sa place.

Vivant il fut comblé de grâce et de vertu,
Et, la mort le poussant comme un cèdre abattu,
Pouvait-il mieux tomber que dans un Val-de-Grâce?

(1) Archives Nationales. Carton L. 1036, nº 30 (pièce manuscrite.)

(2) La Mère Marguerite d'Arbouse, réformatrice et première abbesse du Val-de-Grâce, à Paris.

CAPRICE
sur la dépositiou du dit cœur au Val-de-Grâce [1].

Marguerite et Saint Denis
D'esprit au Ciel fort unis
*Sur le Cœur d'*Anne d'Autriche
Si grand, si saint et si riche,
Ça bas ont un différend
Où Denis cède et se rend :
L'Amour est pour Marguerite
Et prétend qu'elle en hérite;
Et pour Saint Denis, la Mort
Soutient que l'Amour a tort ;
Mais Marguerite s'emporte,
Sa cause étant la plus forte,
L'Amour doit être vainqueur
Puisque l'Amour est tout cœur,
Et que, prodigue à l'extrême,
Il donne jusqu'à lui-même
Où la Mort de bout en bout
Sans rien donner ôte tout.

A la mort d'Anne d'Autriche, Louis XIV fit don au monastère du Val-de-Grâce des reliques et reliquaires qui se trouvaient au château du Louvre, dans l'oratoire de sa mère. Ces reliques, reliquaires et autres pièces d'orfèvrerie furent portés à l'abbaye, le 13 février 1666, par le sieur de Belloc, garde de l'oratoire de la reine. Ces différents objets avaient été estimés à la somme de 53.314 livres par Jean Pittan, marchand orfèvre-joaillier et par Claude Bellin, son confrère.

La même année qui vit la mort de la fondatrice du Val-de-Grâce, vit aussi celle de son premier architecte.

François Mansard fut enterré dans le cimetière Saint-Paul, qui fut désaffecté pendant la Révolution, et — coïncidence étrange! comme les ossements provenant de ce cimetière ont été transportés aux Catacombes, il se trouve que le grand architecte repose mainte-

(1) Archives Nationales, L. 1036, n° 30 (pièce manuscrite.)

nant dans ces mêmes carrières qui, lors des premières assises de l'église, lui donnèrent tant d'ennui, et furent cause, par les grandes dépenses que leur rencontre occasionna, qu'il fut privé de la gloire d'achever le monument.

Quelques auteurs placent en l'année 1674 un événement que j'ai peine à croire exact. Fuyant son royal amant, la duchesse de La Vallière serait venue demander au monastère du Val-de-Grâce un asile tutélaire. Pendant trois jours on l'aurait cachée dans un confessionnal qui existe encore, et qu'on ne manque pas de montrer aux visiteurs comme objet de grande curiosité, dans la chapelle dite actuellement de Saint-Benoît.

Aucun document ne confirme ce fait. Il y a certainement confusion avec sa double fuite au couvent de Sainte-Marie de Chaillot, la première fois le 24 février 1662 (elle n'avait pas encore dix-huit ans), la seconde, vers le 11 ou 12 février 1671 ; mais je ne crois pas que les religieuses du Val-de-Grâce eurent jamais à protéger la belle duchesse contre les entreprises du roi, qui, d'ailleurs, ne la retenait plus : elle avait cessé de plaire !

Il est plus que probable que La Vallière se rendit directement aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, sans faire un stage incompréhensible de trois jours au Val-de-Grâce.

Rien donc ne trouble le calme qui règne dans le monastère : aux jours qui se passent dans la méditation et la prière, succèdent d'autres jours qui, également, s'écoulent dans les mêmes pieux exercices, et seule la mort vient parfois rompre la monotonie, non dépourvue de grandeur, de la vie que mènent les religieuses bénédictines.

Par le Rituel particulier à l'usage de l'Abbaye du Val-de-Grâce, nous pouvons encore aujourd'hui assister aux imposantes cérémonies qui se pratiquaient aux approches et lors de la mort d'une religieuse.

Prévenue par l'Abbesse, la sœur infirmière a fait la toilette de l'agonisante ; des fleurs ont été répandues sur le linceul qui recouvre le lit, pendant de tous côtés ; on a brûlé des aromates, et l'autel a été paré d'ornements blancs.

Cependant, averti par la grosse cloche qui a tinté vingt fois, le prêtre se présente à la porte conventuelle, où une partie de la communauté l'attend. Précédé de la porte-croix, d'une religieuse tenant un bâton surmonté d'une lanterne, et d'une autre religieuse munie

d'une clochette que lugubrement elle agite, le cortège s'engage dans les couloirs du monastère qui, pour la circonstance, ont été parsemés de fleurs.

Le prêtre pénètre dans l'infirmerie, accompagné de religieuses au nombre de vingt ayant chacune en main un cierge de cire blanche.

Pax hic domui, a dit le prêtre en entrant, et l'assistant ainsi que les religieuses ont répondu : *Et omnibus habitantibus in ea.*

Le ministre de Dieu a rempli les devoirs de ses fonctions sacrées; il a béni, il a absous ; puis, avec le même cérémonial qu'à l'arrivée, il s'est éloigné.

A la Mort maintenant d'achever son œuvre, assistée par les religieuses qui entourent le lit de la moribonde.

Voici quelles sont, dans toute la sublimité de leur sainte horreur, les dernières lignes du *Rituel* concernant les devoirs à rendre aux agonisantes ; je les lis textuellement :

« Quand la malade rendra les derniers soupirs, il faudra lui faire dire (s'il ce peut) sinon lui crier à l'oreille JESU, JESU, JESU. »

Aussitôt le décès survenu, avancé peut-être par l'épouvante de son annonce, les cloches du monastère tintent trois coups, l'une après l'autre, en commençant par la plus petite ; la même sonnerie recommence une deuxième fois, puis les cloches sonnent en branle toutes ensemble.

Dans le même ordre on procède à une seconde sonnerie, d'abord partielle, puis générale.

Quelques heures après, les sœurs infirmières font la toilette de la défunte pour l'ensevelissement.

La face et les mains préalablement lavées, revêtu de la sergette blanche, de la robe noire, de la ceinture, du scapulaire, du grand habit, de la guimpe et du voile, le corps est mis en bière ; entre les mains jointes de la défunte on a placé un crucifix, un livre de la Règle, le texte des vœux qu'elle a prononcés et un chapelet, puis le cercueil posé sur des tréteaux est recouvert d'un drap de serge noire.

L'heure des obsèques est arrivée. A trois reprises, la grosse cloche du monastère a teinté son funèbre glas. Solennellement le corps de la défunte est porté, à découvert, dans le chœur intérieur de l'église, où il est placé sur une estrade de trois pieds de hauteur autour de laquelle brûlent six cierges si le service est fait pour une simple religieuse, et huit si c'est pour une abbesse.

L'office des morts achevé, le corps de la défunte est conduit au lieu de la sépulture, soit dans les caveaux, sous le chœur intérieur de l'église, soit dans les allées du cloître, mais en quelque lieu qu'on le dépose on aura eu soin que la face soit tournée vers le grand autel.

Le cercueil de bois blanc a été dépouillé de son drap noir, les oreillers qui soutiennent la tête de la défunte ont été enlevés ; le livre de la Règle ainsi que le crucifix ont été retirés de ses mains et remplacés par une petite croix de bois ; la Révérende Mère Abbesse a couvert le visage d'un linge blanc. Les fossoyeurs clouent la bière et la descendent dans la fosse, et sur celle-ci refermée, pour sceller la morte dans l'éternité, on place une pierre d'environ un pied et demi en carré, où sera gravé :

Cy gist N. N. de S. Religieuse du Chœur Professe de l'Ordre de nostre Bien-heureux Pere Saint Benoist, laquelle ayant receu l'habit de Religion en cette abbaye Royalle de Notre-Dame du Val de Grace après l'année de son Novitiat y a fait sa profession le... du mois et an... aagée de...

Elle y est décédée le... du mois et an... aagée de... ans... mois.. jours.

Priez pour son ame.

La cérémonie est terminée.

Alors, durant trente jours, une petite croix est mise, au réfectoire, à la place laissée vacante par la défunte, et la part de nourriture qui lui revenait est, à son intention, donnée aux pauvres, afin qu'ils prient pour le repos de son âme.

Mais laissons de côté ces images trop funèbres !

Quelquefois la voix d'un grand orateur chrétien retentit sous les voûtes de l'église : Bossuet s'y fit entendre en l'année 1657 ; l'abbé de Drubec y prononça, le 19 janvier 1667, par ordre et en présence de Monsieur, l'éloge de Anne d'Autriche ; le 24 novembre 1683, Fléchier, alors abbé de Saint-Séverin, y exalta les vertus de feue Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre ; le Père Mascaron prêcha également au Val-de-Grâce. C'étaient là jours de fête pour le couvent !

Le 20 janvier 1676, c'est-à-dire dix ans exactement après la mort de Anne d'Autriche, les cœurs des princes et des princesses, qui jusque-là avaient été déposés, au Val-de-Grâce, dans une chapelle provisoire, furent transportés, par ordre du roi, dans la chapelle

Sainte-Anne aménagée spécialement pour les recevoir. La chapelle était entièrement tendue de noir ; sur les tentures on avait posé trois lés de velours d'où se détachaient les écussons aux armes de France et d'Autriche. Un catafalque recouvert d'un poêle de velours croisé de moire et d'argent, avait été dressé sur une estrade élevée de trois marches ; un dais, bordé de crépines d'argent et rehaussé d'écusson, se dressait au-dessus du tombeau sur lequel fut placé le cœur de Anne d'Autriche. Le caveau, au sous-sol de la chapelle, avait été aménagé de petites logettes ou *layettes* garnies en dedans de velours noir pour les cœurs des princes adultes, et de satin blanc pour ceux des jeunes princes ou princesses. Ces cœurs, embaumés, étaient renfermés chacun dans une double boîte de plomb et de vermeil. On les déposa dans les *layettes* sur des coussins de velours noir ou de moire d'argent, suivant le cas.

Cette décoration funèbre subsista jusqu'à la Révolution.

L'année 1686 est marquée par la visite au monastère de dom Claude Boistard, religieux de la Congrégation de Saint-Maur, prieur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui établit de sages règlements destinés à régir la vie intérieure du couvent.

Voici quelques articles de ces Règlements :

« Elles (les religieuses) aimeront le silence et la retraite, évitant les parloirs comme l'écueil de l'innocence, et n'iront point tant que faire se pourra le dimanche, ni durant le temps de l'office divin et oraison. Elle n'affecteront point plutôt une assistante qu'une autre, et elles éviteront au parloir les entretiens curieux des choses du monde et ne rapporteront point à la Communauté les nouvelles qu'elles y auront apprises, conformément à la Sainte-Règle.

«...... Elles ne parleront point de défauts des autres, ne feront point de rapport qui puisse intéresser la charité et marqueront égalité d'affection, se mettant indifféremment en récréation avec les premières qui se présentent. Il leur est expressément défendu de parler et s'entretenir entre elles des élections de visiteur, abbesse, réception de filles, que lorsqu'elles en seront interpellées au Chapitre, mais imploreront au fond de leur cœur les lumières du Saint-Esprit pour donner dans le temps leurs suffrages avec un saint détachement de leur propre intérêt... (1) »

(1) *Archives Nationales*, L. 770, liasse 202 (manuscrit).

Nous verrons, dans un instant, que les Règlements donnés par dom Boistard ne furent pas toujours, dans la suite, fidèlement observés.

Il nous faut maintenant arriver en l'année 1720 pour rencontrer un fait digne d'être rapporté : le 9 juin, le trop fameux cardinal Dubois fut sacré archevêque de Cambrai dans l'église du Val-de-Grâce, en présence du Régent, par le cardinal de Rohan ; nous avons le regret de voir Massillon au nombre des prélats assistants. Cette cérémonie donna lieu à un incident curieux : l'ambassadeur d'Angleterre ayant manifesté le désir d'assister à la consécration, on fut fort embarrassé pour lui donner satisfaction, car, étant hérétique, l'entrée de l'église lui était interdite. Comme il est heureusement avec le ciel des accommodements, on usa d'un biais en le plaçant dans une des tribunes dorées qui se trouvent en avant du chœur, et que, préalablement, on avait grillagée pour l'isoler des fidèles.

Dans la mémorable querelle entre les molinistes et les jansénistes, les religieuses du Val-de-Grâce prirent parti pour ces derniers. Après la dispersion si odieuse de leurs sœurs de Port-Royal, nous les voyons hériter de l'esprit de ces saintes filles et refuser, mais plus timidement, de reconnaître la bulle *Unigenitus* et de signer le formulaire d'adhésion.

Voici ce qu'on lit dans la *Vie de Monsieur de Pâris, diacre* (Bruxelles, 1731), et chacun sait en quelle vénération était tenue la mémoire du bienheureux diacre par beaucoup de jansénistes :

« Monsieur le cardinal de Noailles (1) a fait connaître en bien d'autres occasions, de quel respect il est rempli pour un S. diacre qu'il avait vu naître et se former comme sous sa main. Se trouvant un jour dans le jardin du Val-de-Grâce, tout près du mur mitoyen à la maison qu'avait occupée M. de Pâris, il se mit à genoux, et y fit mettre les religieuses qui étaient avec lui pour invoquer le Saint, dont la présence avait sanctifié ce lieu. »

Vers 1730, les religieuses du Val-de-Grâce avaient choisi pour chapelain messire Jacques Boulanger, prêtre du diocèse de Paris, et ancien cathéchiste de la paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Ce vénérable prêtre était en même temps confesseur des pension-

(1) Le cardinal de Noailles était alors favorable aux jansénistes, dont il devait abandonner, plus tard, la cause, moins par conviction que par la faiblesse de son esprit indécis et sans caractère.

naires du Calvaire du Luxembourg et de plusieurs religieuses de ce couvent, entre autres de la mère Sainte-Clotilde Loisel sur qui s'opéra en 1733 un miracle dû à l'intercession du diacre Pâris.

Être le confesseur d'une religieuse miraculée était alors un crime d'État. Ce prêtre fut interdit, et, pour éviter une lettre de cachet, fut obligé de se cacher, et de prendre des habits laïcs (1).

Bien des années se passent. Le croirait-on ? Sous Louis XVI, alors que la querelle semble être, sinon oubliée, du moins apaisée, les religieuses du Val-de-Grâce refusent encore de se soumettre à la bulle. Pour vaincre une si longue résistance, les molinistes obtiennent du ministre Maurepas que défense leur sera faite d'avoir des novices : c'était tuer l'Ordre dans sa source vive. Et cette interdiction dura de 1777 à 1783.

En 1780, l'archevêque de Paris oppose son veto à la réélection de leur directeur spirituel, qui était le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, le vénérable Cochin, fondateur de l'hôpital qui porte ce nom.

Il y avait alors au Val-de-Grâce une dame noble admise à titre de pensionnaire : c'était la comtesse d'Harcourt, veuve du lieutenant général des armées du roi.

Mariée, une première fois, en 1733, à Briçonnet, marquis des Requins, et devenue veuve, en 1740, elle s'était remariée, deux années plus tard, à Henri Claude, comte d'Harcourt, qui, à son tour, mourut le 3 décembre 1769.

Je ne sais si le premier mari avait laissé dans le cœur de la jeune veuve de bien vifs regrets ; si l'on considère la promptitude avec laquelle se fit le second mariage, il n'y paraît guère. Toutefois, à la mort de son second mari, la douleur de Mme d'Harcourt se manifesta avec une telle intensité, son affliction fut si profonde et demeura si constante, que sa fidélité à la mémoire de son époux la fit surnommer *la nouvelle Artémise*. Et, en effet, nouvelle Artémise, elle fit élever aux cendres du comte d'Harcourt le magnifique mausolée qu'on voit à Notre-Dame de Paris, et qui est l'une des plus belles œuvres du sculpteur Pigalle. Le lieutenant-général y est représenté sortant à demi du tombeau ; la femme qui lui tend les bras est la comtesse elle-même.

Nous avons sous les yeux la lettre originale que, à la date du

(1) *Nouvelles Ecclésiastiques* ou Mémoires pour servir à l'histoire de la constitution Unigenitus (du 5 décembre 1780).

10 février 1780, cette dame adressait à Le Paige, avocat au Parlement de Paris et bailli du Temple (1).

« *Vous connaissez, monsieur, tout l'intérêt que je prends au Val-de-Grâce et la tendre amitié que j'ai pour la respectable abbesse qui est à la tête de cette maison. Vous vous rappelez qu'elle y est depuis 27 ans et enfin qu'elle ne peut plus être continuée, le dernier triennat est fini, et que les Constitutions obligent de mettre un intervalle, ce qui est très facheux pour cette maison qui n'a point de sujet capable de la remplacer, ce qui peut avoir de grandes conséquences dans ce moment. En conséquence, je vous confie, monsieur, que j'ai dit au ministre qu'il serait très utile que l'abbesse restât en place, et on a donné un ordre du roi avec la promesse que l'on m'a donnée que cela ne tirerait point à conséquence pour la suite. L'exemple des hospitalières du faubourg Saint-Marceau m'a déterminée à désirer cet ordre. Une partie de la communauté en est contente, mais deux religieuses qui cabalaient pour être abbesses, — et qui en sont très indignes — sont au désespoir. Elles consultent et font toutes sortes de manœuvres. J'ai grand besoin de vous voir, monsieur, et suis dans l'impossibilité d'aller vous chercher parce que depuis 4 mois je suis mourante et ne quitte pas mon lit ou ma chaise longue. S'il vous était possible, monsieur, de me venir voir demain au Val-de-Grâce et de me mander le moment où cela vous serait moins incommode, je vous enverrais une voiture. Mon abbesse et moi avons bien des choses à vous consulter et vous me rendriez le plus grand service, et je vous en aurais une sensible obligation. J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissante servante.*

« *Desmarrais, Comtesse d'Havcourt.*

« *Je vous demande, monsieur, le plus grand secret.* »

Quel était donc l'objet de la préoccupation de la comtesse d'Harcourt ?

Une lettre adressée à Le Paige par la femme de charge de Madame d'Harcourt, peu de temps après la mort de cette dernière, va nous l'apprendre.

(1) Cette lettre, ainsi que les documents qui suivent font partie des archives de M. A. Gazier, professeur à la Sorbonne.

« Monsieur,

« J'ai été témoin dans le temps de toute la reconnaissance de Mme l'abbese du Val-de-Grâce pour vous ; elle me charge aujourd'hui, Monsieur, de vous faire tous ses remercîments, et vous faire part qu'après beaucoup d'instances et de prières M. le curé de Saint-Jacques est rendu à leurs désirs, et est continué leur supérieur. Mr l'archevêque, à qui Mme l'abbesse a écrit, a fait un peu attendre sa réponse, mais enfin elle est arrivée, et son consentement pour toutes les autres choses dont j'ai eu l'honneur de vous parler de sa part. Elle suit vos conseils, persuadée que vous ne lui en donnez aucun qui ne soit pesé au poids du sanctuaire; elle me charge après tous ses remercîments de tous ses sincères compliments.

« Permettez, Monsieur, que je profite de cette heureuse occasion pour vous assurer du respect infini avec lequel j'ai l'honneur d'être,

« Monsieur,

« votre très humble et très obéissante servante.

« Muller

« Ancienne femme à Madame la comtesse d'Harcourt.

« Au Val-de-Grâce, le 2 août 1780. »

Le Paige prit soin d'annexer à ces deux lettres la note suivante, qui les complète :

« L'archevêque en approuvant enfin l'élection du curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas pour supérieur, ne le fit que par une lettre à ce curé, où il y mettait pour condition qu'il presserait ces religieuses de déclarer leur soumission de cœur et d'esprit à la Bulle comme à un jugement dogmatique. Le curé s'est contenté d'en faire une lecture secrète à l'abbesse. »

La comtesse d'Harcourt était décédée le 2 mai 1780.

L'année précédente, le 22 février 1779, elle avait fait un testament auquel elle ajouta, sous la date du 23 mars de la même année, un très curieux codicille dont nous vous donnerons lecture.

La lettre de Mme d'Harcourt nous a appris que d'indignes religieuses intriguaient en vue de la succession de leur abbesse, la Mère du Quesnoy. Il était désirable que celle-ci, qui était très âgée (elle avait alors près de quatre-vingt-trois ans), restât le plus longtemps possible à la tête de la communauté. Sans doute elle devait être la dernière supérieure janséniste du Val-de-Grâce ; sa vie était dès lors précieuse pour la cause.

Voici le codicille du testament de la comtesse d'Harcourt :

« *Je donne à Madame du Quesnoy, présentement abbesse du Val-de-Grâce, 1.300 livres de pension sous la condition expresse que la Maison du Val-de-Grâce lui donnera tous les jours à son dîner soit un poulet rôti ou en fricassée, ou une poularde, ou un lapin ou perdrix, ou morceau de veau, ou mouton rôti, alternativement, qui soit bien tendre, et que le tout soit pris et cuit chez un rôtisseur, afin qu'il soit bon et cuit à propos, ce qui ne peut être dans un couvent.*

« *J'entre dans ces détails parce que je connais l'état de mauvaise santé où est Madame du Quesnoy, présentement abbesse du Val-de-Grâce, et que je sais que je donne en même temps une marque d'amitié à toute la maison du Val-de-Grâce en leur* (sic) *donnant les moyens de contribuer, autant qu'il est possible, à la conservation de Madame du Quesnoy, présentement leur abbesse, dont elles connaissent tout le prix, qu'elles vénèrent et respectent et dont elles ne peuvent envisager la perte qu'avec la plus vive douleur. J'ai vu tous ces sentiments gravés dans tous les cœurs, et j'ai souvent été la dépositaire de leurs tendres et cruelles inquiétudes.*

« *Plus je donne et lègue à la susdite dame du Quesnoy, présentement abbesse du Val-de-Grâce,* 600 *bouteilles de vin rouge de Bourgogne qui seront prises dans les meilleurs vins de ma cave ; et si, au jour de mon décès, il ne s'en trouvait pas la quantité que je lui donne, je veux que mes donataires, que j'ai nommés dans mon testament en fassent venir de Bourgogne ce qu'il faudra pour suppléer à ce qui ne se trouverait pas dans ma cave, et que ce soit du bon vin, et qu'il soit vieux. Je prie Madame du Quesnoy, présentement abbesse du Val-de-Grâce, de vouloir bien recevoir ces petits dons comme une marque de ma tendre amitié pour elle. J'exige de son amitié de remplir exactement ces conditions, que le désir énorme que j'ai de la conserver et de l'empêcher de tomber en*

des extrémités cruelles me font lui imposer. Elle manquerait à ma mémoire si elle s'y refusait. Elle connaît toute ma vénération et mon respect pour elle; je la remercie de tous les soins qu'elle m'a donnés, de la tendre pitié qu'elle a donnée de mes cruelles douleurs. Dieu, dans sa miséricorde, s'est servi d'elle pour me secourir. Je la supplie de se souvenir de moi aux pieds de J.-C. et de demander par lui à Dieu d'avoir pitié de moi dans son infinie miséricorde.

« *Et j'ai signé mon présent codicille en mon hôtel à Paris, ce 23 mars 1779.*

« *M. M. Th. Des Marrais, Comtesse d'Harcourt.* »

Malgré, et peut-être même à cause du régime trop substantiel auquel elle fut dès lors soumise, l'abbesse ne tarda pas à suivre dans la tombe son amie la comtesse d'Harcourt. Elle mourut le 20 janvier 1781, âgée de 84 ans et 10 mois, après soixante-huit ans et deux mois de profession religieuse.

Ainsi que l'avait bien prévu la comtesse d'Harcourt, la Mère du Quesnoy fut la dernière abbesse janséniste du Val-de-Grâce.

Suivant la coutume, la Supérieure qui lui succéda eut à faire le panégyrique de l'abbesse qui l'avait précédée : c'était, sans doute, une des religieuses qui avait cabalé contre la Mère du Quesnoy. Dans cet éloge funèbre, nous relevons, avec peine, cette phrase qui s'efforce d'être méchante :

Appelée par la Providence à l'état religieux, elle fit profession à l'Abbaye de l'Estrées, Ordre de Cîtaux. A peine eut-elle quitté le voile blanc (celui des novices), que dans un âge où, loin d'être en état de conduire, on a besoin d'être soi-même conduit, la faveur et les sollicitations parvinrent à la placer à la tête de cette même abbaye.

Et plus loin, à propos de l'expiration du triennat qui inspirait une si grande crainte à la comtesse d'Harcourt :

Que la durée de ces derniers triennaux ne pût-elle s'arrêter dans sa course, ou plutôt se perpétuer ! Il arriva, malgré nos désirs et trop promptement pour notre bonheur, ce terme marqué à sa supériorité par nos Constitutions, et au-delà duquel il ne nous était plus permis de la proroger. Au moment où chacune de nous tremblait de lui succéder, et où personne n'eût pu se déterminer à se soumettre à une élection, sans l'espérance de ne gouverner que sous son inspection et par ses conseils, des ordres suprêmes nous enjoignirent de suspendre l'élection à laquelle nous étions

prêtes de procéder ; et à elle, de continuer ses fonctions d'abbesse jusqu'à nouvel ordre. Le motif de ces ordres, qui n'avaient d'autre but que de prolonger notre bonheur, ne nous eût inspiré que la plus vive reconnaissance et la joie la plus pure, s'ils n'eussent en même temps semblé porter une espèce d'atteinte à nos Constitutions, et à la Règle de la Triennalité, le plus bel apanage de notre établissement, et l'un des bienfaits les plus précieux de notre Auguste Fondatrice. Nous eûmes la douleur d'être forcées de porter aux pieds du Trône nos humbles représentations. Elles sont consignées dans nos Archives ; et elles seront pour celles qui nous succéderont le témoignage le plus authentique de notre respect, de notre vénération et de notre attachement pour notre illustre abbesse.

Tout le fiel dont parle le poète semble avoir été, à longs flots, déversé dans cet éloge !

Les compétitions à la succession éventuelle de la Mère du Quesnoy avaient déjà porté leurs fruits néfastes du vivant même de la vénérable abbesse.

Au cours de la visite régulière que l'abbé Cochin fit, du 30 novembre au 10 décembre 1779, à l'Abbaye Royale du Val-de-Grâce, conformément aux Constitutions de ce monastère, il eut à relever certaines défaillances qui l'obligèrent à édicter des ordonnances dont voici quelques clauses :

. . . .

ARTICLE QUATRIÈME

Étant informé que quelques-unes des religieuses, contre le vœu de pauvreté et de désapropriation, se permettent de déposer hors du monastère quelque pécule qui leur aurait été donné pour leur usage ou pour être employé à de bonnes œuvres, nous interdisons par toute l'autorité qui nous est confiée une pratique si opposée au véritable esprit monastique ; obligeons celles qui en seraient coupables à en faire leur déclaration en secret à la Révérende mère abbesse, et ordonnons qu'à l'avenir, tout argent reçu des mains de parents, ou étrangers, soit remis dans le dépôt de la Communauté, pour être, par la permission de la mère abbesse, employé aux destinations qu'elle aura jugées convenables.

. . . .

L'ARTICLE SIXIÈME fait défense de sortir quoi que ce soit du monastère sans l'autorisation expresse de la Révérende mère abbesse.

L'ATICLE SEPTIÈME réglemente l'usage du parloir, dont on fait abus tant avec les parents qu'avec les étrangers.

. . . .

ARTICLE DIXIÈME

Nous désirons qu'on se soumette exactement à la loi qui défend de nourrir des oiseaux dans l'intérieur du monastère, et nous représentons que cet amusement, tout innocent qu'il est en lui-même, peut nuir, ou à l'attention qu'exige la prière, et à l'assiduité que demandent les différentes obédiences. Et si des raisons de condescendance, d'indulgence et de charité nous portent à tolérer ces abus à certains égards, elles ne nous dispensent pas, ces raisons, de mettre à cette tolérance les bornes les plus étroites. Ainsi nous défendons, à plus forte raison, les cabanes où on en rassemble plusieurs, et surtout nous interdisons la liberté qu'on s'est donnée quelquefois d'en faire avec les personnes du dehors une espèce de trafic.

. . . .

Laissons maintenant les religieuses du Val-de-Grâce tout à leurs regrets de ne plus pouvoir assister, — oh ! bien innocemment — aux amoureux ébats de leurs oiseaux, en la volière, et, avant que la Révolution vienne les disperser, rendons-nous dans leur église pour en admirer la splendeur.

Elevée en action de grâce pour la naissance inespérée de Louis XIV, l'église du Val-de-Grâce devait tout naturellement être placée sous l'invocation de Jésus nouveau-né ; c'est ce qu'indique l'inscription de la frise du premier ordre :

IESV NASCENTI VIRGINIQ. MATRI.

Au-dessus de seize marches s'élève le grand portail ; six colonnes supportent le portique, dont quatre isolées et deux engagées dans le mur ; le fronton qui couronne la façade repose sur quatre colonnes d'ordre composite rentrées dans le gros œuvre. Le tympan était autrefois orné d'un bas-relief ; la Révolution y substitua les symboles de la Liberté et de l'Égalité, qui disparurent, en 1817, pour faire place au cadran soutenu par deux figures d'anges qui s'y trouvent à présent.

En pénétrant sous les voûtes de l'église, dont les motifs de décora-

tion semblent se refléter sur la mosaïque du dallage du sol, on est tout d'abord saisi d'admiration en présence de la richesse et de la profusion des ornements de sculpture, chefs-d'œuvre dus aux ciseaux de Michel et de François Anguier, Thomas Regnaudin, Philippe Buyster et Pierre Sarrazin ; cependant on éprouve bientôt un certain malaise qui provient de la profusion même des ornements, qui ne laissent aucune surface plane où l'œil puisse, un instant, se reposer.

Le maître-autel a été élevé d'après les dessins de Gabriel Le Duc. Sous un baldaquin supporté par six colonnes de marbre de Barbançon orné de bronze, se voit aujourd'hui un groupe représentant Jésus nouveau-né, la Vierge Mère et Saint-Joseph, d'après François Anguier : ce n'est qu'une réplique. L'original, enlevé sous la Révolution pour être placé au Palais des Beaux-Arts, est allé, depuis, enrichir l'église Saint-Roch à Paris. La restauration de ce magnifique autel a été entreprise, en 1870, par ordre de l'empereur Napoléon III, sous la direction de M. Ruprich-Robert.

Au temps de la splendeur du monastère, cet autel recevait, les jours de fête solennelle, un ostensoir d'or scintillant sous l'éclat des pierres précieuses, soutenu par un ange dont la robe était bordée de diamants.

A gauche du chœur, dans la chapelle Saint-Benoit, vous pourrez admirer un tableau représentant ce saint dans l'attitude de la prière. Dans une savante « Etude sur les Champaigne » publiée, en 1892, par la librairie de l'Art, M. Augustin Gazier, professeur à la Sorbonne, attribue à Philippe cette toile d'une facture tout à fait remarquable, et qui est bien dans la manière de ce maître.

A gauche, également, se trouve la chapelle autrefois dédiée à sainte Anne, et actuellement placée sous l'invocation de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-Maurice. Maintenant que cette chapelle est dépouillée de tout ornement, nous ne reviendrons pas sur la description que nous en avons donnée alors qu'elle servait de sépulture aux cœurs des princes de la famille royale ; nous dirons seulement, puisque c'est là un fait qui se rattache directement à cette partie de l'église, que, en 1793, les quarante-cinq cœurs qui y étaient déposés furent profanés. Les restes dispersés au vent, les boîtes de vermeil allèrent à la Monnaie pour être fondues. Aujourd'hui les layettes sont vides, à l'exception de deux : dans l'une d'elles on a placé le cœur du célèbre chirurgien Larrey, mort à Paris en 1842 ; dans l'autre se trouve, dans une mince enveloppe de plomb, le cœur

d'une Anglaise. Sur le métal, un nom a été gravé à la pointe : *Mary Damby*. On ignore à quelle époque et à quel propos le cœur de cette Anglaise a reçu asile dans ce caveau jadis royal. Peut-être Mary Damby était-elle une pensionnaire ou même une religieuse du couvent des bénédictines anglaises de la rue des Anglaises ; ce n'est là toutefois qu'une supposition qu'aucun document précis ne vient appuyer.

Si nous passons maintenant à droite du chœur, nous sommes vivement frappés à la vue des superbes grilles de fer forgé qui ferment toutes les chapelles, et qui nous rappellent que nous nous trouvons dans une église de bénédictines cloîtrées : les motifs de décoration de l'encadrement de pierre de ces grilles (arcs-doubleaux biais) représentent les divers symboles mystiques du sacrifice de la messe.

Derrière le maître-autel est la chapelle du Saint-Sacrement. La fresque peinte sur la voûte en cul-de-four, au-dessus du petit autel, est de Jean-Baptiste de Champaigne et non de Philippe, comme on l'a dit par erreur : elle représente le Christ offrant la sainte hostie à l'adoration des anges qui l'entourent.

Nous ne quitterons pas l'église du Val-de-Grâce sans avoir longuement admiré la voûte du dôme. Les ornements des quatre arcs qui soutiennent ce dôme sont de François Anguier, né à Eu en 1686, artiste auquel nous devons également les sculptures de la porte Saint-Denis.

La voûte a été peinte à fresque par Pierre Mignard. Dans cette remarquable composition où se confondent une foule de personnages du catholicisme, on distingue principalement la SAINTE TRINITÉ et ANNE D'AUTRICHE soutenue par SAINTE ANNE : la reine présente la maquette de l'église qu'elle a fait élever.

On a reproché à Mignard un emprunt trop servile à l'École italienne, et on a fait remarquer, avec raison, que son SAINT MICHEL est presque la copie de celui de Raphaël. Le peintre a commis, de plus, quelques fautes de dessin, comme pour SAINT BENOIT, dont il a démesurément exagéré les proportions. Ce sont là méprises bien excusables dans une œuvre si colossale, qui ne comprend pas moins de deux cent figures : il ne convient donc pas de critiquer outre mesure.

Nous n'avons pas besoin de vous rappeler que Molière, dans un poème intitulé : *La Gloire du Val-de-Grâce*, fit l'éloge de cette célèbre composition.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à pénétrer dans les jardins, d'où nous pourrons, à l'aise, contempler les belles proportions du dôme nouveau. Le dôme que nous voyons aujourd'hui ne date que de l'année 1865, époque à laquelle il a été entièrement refait, plus simple qu'autrefois, mais rendu incombustible par l'emploi de fermes en fer.

Pendant le siège de Paris, le dôme du Val-de-Grâce, qui pourtant avait arboré le drapeau de la convention de Genève, fut le point de mire de l'artillerie prussienne : soixante-douze projectiles tombèrent sur les bâtiments, où ils portèrent l'incendie ; d'autres s'abattirent nombreux dans les jardins ; un obus vint frapper la lanterne et brisa la cloche qu'elle abritait.

Le général Trochu fait alors transporter au Val-de-Grâce les blessés prisonniers, informant en même temps Bismark de sa décision. Dès lors le monument est épargné.

Les religieuses que nous avons abandonnées à l'approche de la Révolution, ou du moins celles qui leur eussent succédé, auraient été bien effrayées, les douces colombes, par tous ces coups de canon, mais il y avait alors quatre-vingts ans que la tourmente révolutionnaire les avait dispersées.

A la fermeture du monastère, en 1790, la communauté ne comptait plus que seize religieuses de chœur, deux novices et cinq sœurs converses. Le Val-de Grâce est alors converti en Magasin central des Hôpitaux militaires. Un décret du 31 juillet 1793 autorise le ministre de la guerre à faire servir la maison nationale du Val-de-Grâce à l'usage d'un hôpital militaire. D'après un autre projet, il est question d'y établir un hôpital pour recevoir les femmes en couches et les enfants abandonnés (20 messidor an III — 9 juillet 1795) ; puis un décret du 10 vendémiaire de la même année (2 octobre 1795) affecte le Val-de-Grâce à un hôpital pour la légion de police. Et les malades de la légion de police ne vont pas plus au Val-de-Grâce que n'y étaient allées les femmes en couches, et c'est seulement fin octobre 1795, ou dans les premiers jours du mois de novembre, qu'on y transporte les malades militaires soignés jusqu'alors au Gros-Caillou.

L'École de Santé militaire, créée par la Convention nationale, par décret du 14 frimaire an III (23 novembre 1794), y est installée le 30 floréal an IV (19 mai 1796).

Un arrêté du 23 nivôse an X (13 janvier 1802) ordonne que


LES BANCS
sont reservés
à MM.rs
les Officiers

l'hôpital militaire de Saint-Denis sera transféré au Val-de-Grâce ; mais cet arrêté est rapporté par celui du 13 ventôse du même an X (4 mars 1802), sur le rapport du ministre de la Guerre, qui fait remarquer aux Consuls que la journée d'un malade, à Paris, coûterait 7 centimes de plus qu'à Saint-Denis. Considérez que le premier arrêté avait été rendu sur un rapport du même ministre, qui faisait alors valoir l'économie qui pouvait résulter de la fusion des deux services administratifs.

Enfin, l'Empire affecte définitivement le Val-de-Grâce à un hôpital militaire.

Charles X, réparant l'oubli de Louis XVIII, rend l'église au culte catholique le 16 avril 1826.

Aujourd'hui, le Val-de-Grâce, dont la superficie totale est de sept hectares 54 ares, est en même temps hôpital militaire et École d'application du service de santé militaire (décrets du 13 novembre 1852, du 12 juin 1856, du 22 novembre 1887 et du 25 février 1889). Le service médical est assuré par sept professeurs titulaires et sept professeurs agrégés; la direction est composée d'un directeur, médecin-inspecteur ayant rang de général de brigade ; d'un sous-directeur ; d'un adjoint à la direction, et de trois surveillants, médecins-majors de deuxième classe. L'administration comprend, en outre, un bibliothécaire-conservateur des collections et un officier comptable de première classe, trésorier de l'École.

Les constructions affectées aux malades s'élèvent au milieu de vastes jardins ; elles renferment sept cents lits, hélas ! presque toujours occupés. Les soins sont donnés aux malades par 22 religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, et l'on compte environ cent cinquante infirmiers ; un aumônier militaire assure les secours de la religion aux malades qui les réclament.

Les convalescents auxquels le médecin a permis la sortie des salles, peuvent librement se promener dans les allées des jardins ; là, sans autre distinction de grade que le képi pour les officiers, se coudoient gradés et soldats, revêtus de la longue capote en usage dans les hôpitaux.

Autrefois, les officiers usaient, seuls, d'un privilège que leur conféraient des pancartes apposées dans le jardin :

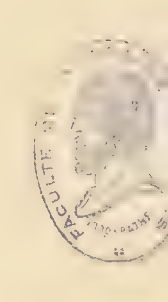
LES BANCS SONT RÉSERVÉS AUX OFFICIERS.

Depuis, une administration paternelle a compris qu'il était pré-

férable de multiplier le nombre des bancs, dont l'accès est maintenant indistinctement permis à tous les malades.

Ainsi, réunis dans la fraternité de la souffrance noblement endurée, officiers et soldats errent sous ces mêmes allées qui, jadis, virent les religieuses bénédictines empressées auprès de leur illustre protectrice. Ces mêmes allées, qui entendirent le murmure de saintes oraisons, sont, aujourd'hui, foulées par le pas lourd des soldats ; et le contraste est moins grand qu'il ne semble tout d'abord : souffrir, surtout souffrir au service de la Patrie, n'est-ce pas encore là une des belles formes de la prière ?

Paul VALET.





9-7-03. — Tours, Imp. E. ARRAULT et Cie.

